

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

OFFICIAL LANGUAGES

Chair:
The Honourable RENÉ CORMIER

Monday, February 25, 2019

Issue No. 37

Forty-third meeting:

Examine and report on Canadians' views
about modernizing the Official
Languages Act

INCLUDING:
THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE
*(Modernizing the Official Languages Act:
the Views of the Justice Sector)*

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

LANGUES OFFICIELLES

Président :
L'honorable RENÉ CORMIER

Le lundi 25 février 2019

Fascicule n° 37

Quarante-troisième réunion :

Examiner, pour en faire rapport, la perspective des
Canadiens au sujet d'une modernisation de la
Loi sur les langues officielles

Y COMPRIS :
LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
*(La modernisation de la Loi sur les langues officielles :
la perspective du secteur de la justice)*

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable René Cormier, *Chair*

The Honourable Rose-May Poirier, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Day (or Mercer) Gagné	McIntyre Mégie Moncion
* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell) Jaffer Maltais	Smith * Smith (or Martin) * Woo (or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Mockler (*February 19, 2019*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator McInnis (*February 19, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Président : L'honorable René Cormier

Vice-présidente : L'honorable Rose-May Poirier

et

Les honorables sénateurs :

* Day (ou Mercer) Gagné	McIntyre Mégie Moncion
* Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell) Jaffer Maltais	Smith * Smith (ou Martin) * Woo (ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 19 février 2019*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 19 février 2019*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 25, 2019
(74)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 4 p.m., in room B45, the Senate of Canada Building, the chair, the Honourable René Cormier, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Moncion and Smith (7).

In attendance: Marie-Ève Hudon, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Marcy Galipeau, Head, Strategic Communications, Senate Communications Directorate; and Stéphanie Pépin, Legislative Clerk, Committees Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 6, 2017, the committee continued its study in order to examine and report on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 12.*)

WITNESSES:*Public Services and Procurement Canada:*

Michael Mills, Associate Assistant Deputy Minister, Real Property Services;

Lucie Levesque, Director General, Real Property Services.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Jessica Sultan, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division.

Canadian Human Rights Commission:

Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications;

Fiona Keith, Senior Counsel.

Canadian Human Rights Tribunal:

David L. Thomas, Chairperson.

Administrative Tribunals Support Service of Canada:

Marie-France Pelletier, Chief Administrator.

The chair made a statement.

Mr. Mills and Ms. Sultan made statements and, together with Ms. Levesque, answered questions.

At 4:58 p.m., the committee suspended.

At 5:06 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 25 février 2019
(74)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable René Cormier (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cormier, Gagné, Jaffer, Maltais, McIntyre, Moncion et Smith (7).

Également présentes : Marie-Ève Hudon, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Marcy Galipeau, chef, Communications stratégiques, Direction des communications; et Stéphanie Pépin, greffière législative, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 6 avril 2017, le comité poursuit son examen du examen, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Services publics et Approvisionnement Canada :*

Michael Mills, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des biens immobiliers;

Lucie Levesque, directrice générale, Direction générale des biens immobiliers.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Jessica Sultan, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel.

Commission canadienne des droits de la personne :

Keith Smith, directeur général intérimaire des politiques et communications;

Fiona Keith, avocate.

Tribunal canadien des droits de la personne :

David L. Thomas, président.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs :

Marie-France Pelletier, administrateur en chef.

Le président ouvre la séance.

M. Mills et Mme Sultan font des exposés et, avec Mme Levesque, répondent aux questions.

À 16 h 58, la séance est suspendue.

À 17 h 6, la séance reprend.

Mr. Smith, Mr. Thomas and Ms. Pelletier made statements and, together with Ms. Keith, answered questions.

At 6:03 p.m., the committee suspended.

At 6:07 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to discuss a draft agenda (future business).

At 6:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Smith, M. Thomas et Mme Pelletier font des exposés et, avec Mme Keith, répondent aux questions.

À 18 h 3, la séance est suspendue.

À 18 h 7, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 18 h 39, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

François Michaud

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, April 10, 2019

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to tables its

TWELFTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, April 6, 2017 to examine and report on Canadian's views about modernizing the Official Languages Act, now tables its fourth interim report entitled *Modernizing the Official Languages Act: the Views of the Justice Sector*.

Respectfully submitted,

Le président,

RENÉ CORMIER

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 10 avril 2019

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de déposer son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 6 avril 2017 à examiner, pour en faire rapport, la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles, dépose maintenant son quatrième rapport provisoire intitulé *La modernisation de la Loi sur les langues officielles : la perspective du secteur de la justice*.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 25, 2019

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day, at 4 p.m., to examine Canadians' views about modernizing the Official Languages Act and, in camera, to consider a draft agenda.

Senator René Cormier (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Official Languages is continuing its examination on Canadians' views about modernizing the Official Languages Act. Today, we continue with the fifth theme of the study, dealing with federal institutions.

We are pleased to have with us today, from Public Services and Procurement Canada, Michael Mills, Associate Assistant Deputy Minister, Real Property Services, and Lucie Levesque, Director General, Real Property Services. They are accompanied by Jessica Sultan, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division, Treasury Board of Canada Secretariat.

Before I open the floor to our witnesses, I invite the committee members to introduce themselves, starting on my right.

Senator Jaffer: My name is Mobina Jaffer, and I'm from British Columbia.

Senator Moncion: Lucie Moncion. I'm from Ontario.

Senator Gagné: Raymonde Gagné from Manitoba.

Senator Maltais: Senator Maltais from Quebec.

The Chair: I'm Senator René Cormier from New Brunswick. Welcome, Mr. Mills. The floor is yours.

Michael Mills, Associate Assistant Deputy Minister, Real Property Services, Public Services and Procurement Canada: Mr. Chair, thank you for this opportunity to speak about the disposal process. My name is Michael Mills. I'm the Associate Assistant Deputy Minister of Real Property Services at Public Services and Procurement Canada.

As Associate Assistant Deputy Minister, I'm responsible for real property that may undergo disposal. Our department plays two key roles in the disposal process. First, we ensure sound stewardship of federal properties and dispose of real property assets efficiently and responsibly. Second, we assist other government departments and agencies with the disposal of surplus property as a common service organization.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 25 février 2019

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 16 heures, pour examiner la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles, et à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour.

Le sénateur René Cormier (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, le Comité sénatorial permanent des langues officielles poursuit son étude sur la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la Loi sur les langues officielles. Nous poursuivons le cinquième volet de cette étude qui porte sur les institutions fédérales.

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui, de Services publics et Approvisionnement Canada, Michael Mills, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des biens immobiliers, et Lucie Levesque, directrice générale, Direction générale des biens immobiliers. Ils sont accompagnés par Jessica Sultan, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Avant de passer la parole à nos témoins, j'invite les membres du comité à bien vouloir se présenter, en commençant par ma droite.

La sénatrice Jaffer : Je m'appelle Mobina Jaffer. Je suis de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Moncion : Lucie Moncion. Je suis de l'Ontario.

La sénatrice Gagné : Raymonde Gagné, du Manitoba.

Le sénateur Maltais : Le sénateur Maltais, du Québec.

Le président : Je suis le sénateur René Cormier, du Nouveau-Brunswick. Bienvenue, monsieur Mills. La parole est à vous.

Michael Mills, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des biens immobiliers, Services publics et Approvisionnement Canada : Monsieur le président, je tiens à vous remercier de cette occasion de parler du processus d'aliénation. Je m'appelle Michael Mills. Je suis sous-ministre adjoint délégué à la Direction générale des biens immobiliers de Services publics et Approvisionnement Canada.

En tant que sous-ministre adjoint délégué, je suis responsable des biens immobiliers qui peuvent faire l'objet d'un processus d'aliénation. Par rapport au processus d'aliénation, notre ministère joue deux principaux rôles. Premièrement, nous assurons une saine gestion de la propriété fédérale et nous nous occupons de l'aliénation des biens immobiliers de manière efficace et responsable. Deuxièmement, nous aidons les autres

[English]

In carrying out this role, PSPC must adhere to the directive on the sale and transfer of surplus real property from the Treasury Board. When following this role, we're trying to ensure all of our disposals provide the general public with an opportunity for an equitable transaction with the government, that sales and transfers of surplus property follow an efficient process that is fair and transparent, while considering the whole-of-government perspective. Taking total consideration received or given by Canadians must take into account market value and best value for Canadians.

We also consider the environment, heritage, Indigenous rights, and both the strategic and routine disposals. Finally, the interests of communities, including official language and minority communities must be considered as part of the disposals.

In December 2015, the current Treasury Board directive on the sale and transfer of surplus real property was amended to include official language minority communities. As real property custodians, PSPC has developed internal procedures to ensure it meets the obligation in the disposal of surplus property. In July 2017, Public Services and Procurement Canada implemented a new internal administrative process that reminds provinces, territories and municipalities to consider official language minority community needs during disposal priority circulation process.

More recently, the department reviewed its processes to identify any areas for improvement in the way that it undertakes its real property disposals and to ensure it reflects the new legal obligations relating to official languages.

As a result, PSPC has adapted its procedures to ensure compliance —

[Translation]

The Chair: Mr. Mills, would you mind slowing down a bit so our interpreters can follow?

[English]

Mr. Mills: I'm sorry.

ministères et organismes fédéraux à aliéner les biens immobiliers excédentaires à titre d'organisation de services communs.

[Traduction]

En s'acquittant de ce rôle, Services publics et Approvisionnement Canada doit se conformer à la Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires du Conseil du Trésor. Nous visons, dans tous les cas d'aliénation, à offrir au public une occasion équitable de traiter avec le gouvernement. De plus, nous veillons à ce que les ventes et les transferts de biens excédentaires suivent un processus efficace, juste et transparent, selon une perspective pangouvernementale. La considération totale reçue ou donnée par le gouvernement doit tenir compte de la valeur du marché et du meilleur rapport qualité-prix pour la population canadienne.

Nous prenons également en compte l'environnement, le patrimoine et les droits des Autochtones dans le cadre des aliénations courantes et stratégiques. Enfin, l'intérêt des collectivités, y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire, doit être pris en compte dans les stratégies d'aliénation.

En décembre 2015, la Directive sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires du Conseil du Trésor a été modifiée pour inclure les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En tant que gardiens de biens immobiliers, les fonctionnaires de Services publics et Approvisionnement Canada ont élaboré des procédures internes afin de respecter les obligations en matière d'aliénation de biens excédentaires. En juillet 2017, le ministère a mis en œuvre un nouveau processus administratif interne qui rappelle aux provinces, aux territoires et aux municipalités de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire au cours du processus de diffusion en priorité.

Plus récemment, le ministère a révisé ses processus pour relever les aspects à améliorer dans sa façon de procéder à l'aliénation de biens immobiliers et pour garantir l'inclusion de ses nouvelles obligations juridiques en matière de langues officielles.

En conséquence, Services publics et Approvisionnement Canada a adapté ses procédures pour assurer le respect...

[Français]

Le président : Monsieur Mills, pourriez-vous parler un peu plus lentement pour faciliter le travail des interprètes?

[Traduction]

M. Mills : Toutes mes excuses.

PSPC is strongly committed to meeting the obligations under section 41 of the Official Languages Act across its service lines.

The department recognizes the impact that real property disposals can have on official language minority communities. Therefore, it continues to raise awareness of the programs and services available to Canadians, federal departments and agencies, and helps stakeholders take full advantage of these initiatives.

Moving forward, PSPC will continue to work closely with the Treasury Board of Canada Secretariat and other partners to ensure we're following the law and taking into consideration the interests of official language minority communities.

PSPC recognizes the importance of its role as real property custodians and is committed to supporting official language minority communities in Canada. The department will continue to promote, support and defend bilingualism in Canada, including with respect to the management of federal real property.

[*Translation*]

I will be happy to take your questions. Thank you.

Jessica Sultan, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you. My name is Jessica Sultan. I'm the Senior Director of Real Property and Materiel Policy at the Treasury Board of Canada Secretariat.

I'm honoured to be here today to speak to you about the Treasury Board policy on management of federal real property. One area of the administrative policy deals with the management of real property throughout its life cycle, from acquisition, operation and maintenance to disposal. I'm here today to talk to you about the requirements of the policy pertaining to management of federal real property.

[*English*]

The Treasury Board policy on management of federal real property is a principles-based policy that was approved in 2006, and applies to all departments and agencies listed in Schedules 1, 1.1 and 2 of the Financial Administration Act. Given that not all of these entities manage real property, the policy effectively applies to only 26 custodians. I would note that the policy does not apply to Crown corporations, except as it pertains to reporting and unless precluded by specific legislation.

Services publics et Approvisionnement Canada est fermement résolu à respecter les obligations aux termes de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, et ce, dans l'ensemble de ses secteurs de services.

Le ministère reconnaît les répercussions que les aliénations de biens immobiliers peuvent avoir sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par conséquent, il maintient ses efforts pour faire connaître les programmes et les services offerts aux Canadiens et aux ministères et organismes fédéraux, en plus d'aider les intervenants à tirer pleinement parti de ces initiatives.

À l'avenir, Services publics et Approvisionnement Canada continuera à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres partenaires pour garantir qu'il respecte la loi et qu'il tient compte des intérêts des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le ministère reconnaît l'importance de son rôle en tant que gardien de biens immobiliers et est déterminé à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada. Le ministère continuera à promouvoir, à appuyer et à défendre le bilinguisme au pays, y compris en ce qui concerne la gestion des biens immobiliers fédéraux.

[*Français*]

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Je vous remercie.

Jessica Sultan, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je vous remercie. Je m'appelle Jessica Sultan. Je suis directrice principale de la politique des biens immobiliers et du matériel au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour vous parler de la politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers fédéraux. Un domaine de la politique administrative traite de la gestion des biens tout au long de leur cycle de vie, de l'acquisition, l'usage et l'entretien jusqu'à l'aliénation. Je viens discuter avec vous aujourd'hui des exigences de la politique qui concernent la gestion des biens immobiliers fédéraux.

[*Traduction*]

La politique sur la gestion des biens immobiliers fédéraux du Conseil du Trésor est fondée sur des principes. Approuvée en 2006, elle s'applique à tous les ministères et les organismes énumérés dans les annexes 1, 1.1 et 2 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Étant donné que ces entités ne gèrent pas toutes des biens immobiliers, la politique s'applique à seulement 26 gardiens dans les faits. Je souligne que la politique ne s'applique pas aux sociétés d'État, sauf pour ce qui a trait à

[*Translation*]

The principle of sound stewardship underscores the objective of the policy, which is to ensure the sustainable and financially responsible management of federal real property, throughout its life cycle, to support the cost-effective and efficient delivery of government programs. Deputy heads are accountable for compliance with the Treasury Board requirements for real property. The Treasury Board Secretariat of Canada monitors departmental performance in the management of real property and can make recommendations to the Treasury Board on necessary policy changes and specific departmental transactions.

[*English*]

The effectiveness of real property policy requirements is something that the Treasury Board of Canada Secretariat is currently examining in support of the direction given to the Treasury Board president in her mandate letter to review policies to reflect a more modern approach to comptrollership. Over the past two years, we have held consultations with departments on the real property policy requirements.

[*Translation*]

I would be happy to answer your questions. Thank you again for this invitation.

The Chair: Thank you for your presentations. We will now move on to questions and answers and discussion with our senator colleagues.

Senator Gagné: Welcome and thank you for your presentations. Mr. Mills, I just want to ask for clarification on one point. In your presentation, you mentioned a date when you amended the directive. When was that?

Mr. Mills: It was in December 2015.

Senator Gagné: Is the directive actually working as intended, in terms of buildings being sold off to serve an official language minority community? Has anyone benefited in that respect since the directive was adopted?

Lucie Levesque, Director General, Real Property Services, Public Services and Procurement Canada: I can take that question. The answer is yes, to a certain extent. The Department of National Defence has asked us to carry out the circulation process for one of their properties located in Quebec City, in the Sainte-Foy district. In the letters that were sent to various levels of governments, specifically municipal and provincial, we added

l'établissement de rapports et aux exclusions prévues par une loi en particulier.

[*Français*]

Le principe de saine gestion souligne l'objectif de la politique, c'est-à-dire d'assurer que les biens immobiliers fédéraux sont gérés de manière durable et responsable sur le plan financier tout au long de leur cycle de vie afin d'appuyer la prestation rentable et efficace des programmes du gouvernement. Les administrateurs généraux sont responsables de la conformité avec les exigences du Conseil du Trésor qui ont trait aux biens immobiliers. Le Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada surveille le rendement ministériel dans la gestion des biens immobiliers et peut faire des recommandations au Conseil du Trésor sur les changements de politiques nécessaires et des transactions ministérielles précises.

[*Traduction*]

Le Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada étudie en ce moment l'efficacité des exigences de la politique sur les biens immobiliers. Cet examen répond à la directive donnée à la présidente du Conseil du Trésor dans sa lettre de mandat de revoir les politiques pour adopter une approche plus moderne en matière de contrôle. Au cours des deux dernières années, nous avons mené des consultations auprès des ministères au sujet des exigences de la politique sur les biens immobiliers.

[*Français*]

Je serai heureuse de répondre à vos questions. Je tiens à vous remercier encore une fois de cette invitation.

Le président : Merci de vos interventions. Nous allons maintenant passer à une période de questions-réponses et d'échanges avec nos collègues sénateurs.

La sénatrice Gagné : Bienvenue. Merci de vos présentations. J'aimerais avoir une précision, monsieur Mills. Dans votre présentation, vous avez mentionné une date où vous avez fait un amendement à la directive. Quelle est-elle?

M. Mills : C'est en décembre 2015.

La sénatrice Gagné : Est-ce que la directive, au bout du compte, porte ses fruits quand on tient compte des immeubles qui auraient été vendus pour servir à une communauté de langue officielle en situation minoritaire? Depuis l'adoption de la directive, est-ce que quelqu'un en a bénéficié?

Lucie Levesque, directrice générale, Direction générale des biens immobiliers, Services publics et Approvisionnement Canada : Je peux répondre à votre question. Oui, dans une certaine mesure. Le ministère de la Défense nationale nous a demandé d'entreprendre le processus de circulation pour une de leurs propriétés qui est située dans la ville de Québec, dans l'arrondissement de Sainte-Foy. Dans les lettres qui ont été

a reminder about identifying the interests of official language minority communities. This circulation process isn't over yet, but the Province of Quebec has expressed an interest in establishing an English-language school in that community. The process is still under way, but yes, in this specific case, it did have a benefit.

Senator Gagné: Do you have any examples from outside Quebec?

Ms. Levesque: Outside Quebec, the French school board in Vancouver indicated interest in the Heather Street property and the Jericho property. That interest was expressed as part of a strategic disposal, and the interest that was identified was included in the transfer documents with Canada Lands Company.

Senator Gagné: I know that in Manitoba, there was a property on Lagimodière Boulevard that used to belong to Health Canada. I don't know if it still does.

Ms. Levesque: Yes. Regarding that specific property, during the circulation process, a number of stakeholders indicated interest, including the province, but sadly, the Franco-Manitoban board wasn't one of them. They did visit the property later, and according to their assessment, it didn't meet their needs.

Senator Gagné: But they had to put in the request themselves. I think they only found out through other sources. On February 13, 2017, appearing before the committee for its study on challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia, the Honourable Judy Foote, the then Minister of Public Services and Procurement, promised that the department would work together with all partners to find a resolution to the problem of acquiring land to build French-language schools and that it would participate in the ongoing discussions. What solutions have been suggested or implemented since then to address this problem in British Columbia?

Ms. Levesque: Since then, the Treasury Board Secretariat of Canada has issued an update to the 2015 directive to ensure that custodial departments consider the interests of official language minority communities. Also, with regard to our part in the transaction, the board's interest was identified and was presented in the transfer contract with Canada Lands Company. That interest was identified so that it would be taken into consideration with Canada Lands Company.

envoyées aux différents ordres de gouvernement, précisément aux niveaux municipal et provincial, nous avons ajouté du texte pour leur rappeler de mettre de l'avant les intérêts des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce processus n'est pas terminé et est encore en circulation. Par contre, la province de Québec a montré un intérêt pour une école anglophone au sein de cette communauté. Le processus suit son cours, mais oui, dans ce cas précis, cela a eu un avantage.

La sénatrice Gagné : Y en aurait-il eu à l'extérieur du Québec?

Mme Levesque : À l'extérieur du Québec, le conseil francophone à Vancouver avait montré un intérêt pour la propriété de la rue Heather et la propriété Jéricho. Ces intérêts faisaient partie d'une aliénation stratégique et les intérêts qui ont été mis de l'avant ont été inclus dans les documents de cession avec la Société immobilière du Canada.

La sénatrice Gagné : Je sais qu'au Manitoba, une propriété située sur le boulevard Lagimodière appartenait à Santé Canada. Je ne sais pas si elle lui appartient encore.

Mme Levesque : Oui. En ce qui a trait à cette propriété en particulier, lors de la circulation, plusieurs avaient montré de l'intérêt, la province par exemple, mais pas le conseil franco-manitobain, malheureusement. Ils ont été amenés à visiter la propriété plus tard et, selon leur évaluation, la propriété ne comblait pas leurs besoins.

La sénatrice Gagné : Après en avoir fait la demande, par contre. Je crois qu'ils l'ont su par le biais d'autres informations. Le 13 février 2017, lors de son passage devant le comité dans le cadre de son étude sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion en français en Colombie-Britannique, l'honorable Judy Foote, qui était alors ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, s'est engagée à ce que le ministère travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires à la recherche d'une solution quant à l'acquisition de terrains pour la construction d'écoles francophones et assiste également aux discussions en cours. Quelles solutions ont été abordées ou mises en place depuis cette date afin de remédier à la problématique concernant la Colombie-Britannique?

Mme Levesque : Depuis ce temps, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a fait une mise à jour en ce qui a trait à la directive de 2015 pour s'assurer que les ministères gardiens prennent en considération les intérêts des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Aussi, en ce qui concerne notre partie de la transaction, les intérêts de la commission avaient été mis de l'avant et avaient été présentés à partir du contrat de cession avec la Société immobilière du Canada. Ces considérations ont été mises de l'avant pour qu'elles soient prises en consultation avec la Société immobilière du Canada.

[English]

Senator Jaffer: Thank you very much for your presentations.

My question is to you, Mr. Mills. As I said I'm from British Columbia and it will come as no surprise to you that there is a great thirst in British Columbia for French-speaking schools. I'm sure you're aware of the concerns of École Rose-des-Vents.

Since 2015, the community has been waiting for a new school and the Supreme Court of Canada already ruled on it. I constantly get parents and administration asking me what is happening. It's four years now and it seems you may have plans but it seems that there have been no plans to give that school back to the community. Can you please set out what is happening so I can report back to my community?

Mr. Mills: I apologize, senator, I didn't hear which specific example.

Senator Jaffer: In Vancouver. École Rose-des-Vents.

Mr. Mills: Sorry, I don't have the details on that specific school.

Senator Jaffer: I'm surprised you don't. For months and months we were talking about it, but it is not your fault. May I please ask that you provide to the clerk what has happened with École Rose-des-Vents? It has been four years since the Supreme Court of Canada ruled that the school should be handed over. I would like to know what steps have been taken in the last few years to resolve the issue and what is the process that has been followed to return the school back to the community. I want as much detail as you can provide, please.

Mr. Mills: I will be happy to follow up and see what information we can provide.

The Chair: I have to admit that I am surprised that you are not aware of this. I'm really surprised. We have been waiting for a long time for an answer on that important issue. I'm surprised you don't have information to give to us on École Rose-des-Vents at this point.

Senator Jaffer: When Minister Foote was here she assured us, and I trusted her, that she would make sure this would be resolved. Then we went to the Supreme Court of Canada. The community incurred tremendous cost and if Procurement doesn't know about this, it is very serious. I ask, chair, that we not get a written answer but we ask Procurement to come back and explain it to us so we may have further questions.

[Traduction]

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie infiniment de vos présentations.

Ma question s'adresse à vous, monsieur Mills. Comme je l'ai dit, je viens de la Colombie-Britannique. Vous ne serez pas surpris d'entendre que la demande pour des écoles francophones est très forte dans la province. Je suis certaine que vous êtes au courant des préoccupations de l'école Rose-des-Vents.

Depuis 2015, la communauté attend une nouvelle école, et la Cour suprême du Canada a déjà rendu une décision sur la question. Des parents et des représentants de l'administration me demandent constamment ce qui se passe dans ce dossier. Quatre ans se sont écoulés. Il semble que vous avez un plan, mais qu'il ne prévoit rien pour cette école. Pourriez-vous faire le point sur la situation afin que je puisse en informer ma communauté?

M. Mills : Je suis désolé, madame la sénatrice, mais je n'ai pas bien entendu le nom de l'école.

La sénatrice Jaffer : Je parle de l'école Rose-des-Vents, qui est située à Vancouver.

M. Mills : Toutes mes excuses. Je ne dispose pas des détails sur cette école en particulier.

La sénatrice Jaffer : Ça m'étonne. Nous en parlons depuis des mois. Mais bon, ce n'est pas votre faute. Puis-je quand même vous demander de transmettre l'information demandée au greffier? Il y a maintenant quatre ans que la Cour suprême a conclu que la communauté devait récupérer l'école Rose-des-Vents. J'aimerais savoir ce qui a été fait ces dernières années pour remédier à la situation et connaître le plan qui a été établi afin que la communauté puisse avoir son école. J'aimerais avoir une réponse aussi détaillée que possible, s'il vous plaît.

M. Mills : Je me renseignerai avec plaisir.

Le président : Je dois admettre que ça m'étonne moi aussi, beaucoup même. Il s'agit d'un dossier important, et nous attendons une réponse depuis très longtemps. Je m'étonne donc que vous n'ayez rien à nous apprendre sur l'école Rose-des-Vents.

La sénatrice Jaffer : Quand la ministre Foote est venue nous rencontrer, elle nous a dit, et je l'ai crue, qu'elle ferait le nécessaire pour que ce dossier débloque. La Cour suprême du Canada a ensuite été saisie de cette affaire. Les coûts pour les personnes concernées étaient très élevés, alors j'avoue que, si SPAC n'est au courant de rien, c'est que l'heure est grave. Monsieur le président, au lieu de demander une réponse écrite au ministère, j'aimerais plutôt que nous en recevions de nouveau les représentants afin qu'ils puissent nous expliquer de quoi il retourne exactement et répondre à nos questions.

[*Translation*]

Senator Maltais: Welcome to you all. Ms. Levesque, you mentioned the Canadian army buildings in Sainte-Foy.

Ms. Levesque: Yes.

Senator Maltais: How are you planning to handle that file?

Ms. Levesque: For that specific file, Public Services and Procurement Canada is only responsible for circulation to the various priority organizations. The rest of the file, the steps involving the disposal of the property, is the responsibility of the Department of National Defence. So once we've received confirmed indications of interest from the priority organizations, that information will be passed on to the Department of National Defence so it can be considered in the department's strategic disposal plan for the property.

Senator Maltais: I'd like to give a brief history lesson, if I may. This land doesn't belong to the Government of Canada or to the army. It belongs to the Huron community of Wendake under the Murray treaty of 1763. The Indigenous community claims that land as its own. The Government of Canada never bothered to find out who owned the land before it built those buildings. At the time, nobody cared about Indigenous communities, so the decision was made to use their land. The same thing happened with the Laval hospital, which was the veterans' hospital after the war.

You really have an ownership problem. Wendake claims ownership of the land, but so do Quebec City, the English school board and the Government of Quebec. But the fact is, it belongs to the Hurons of Wendake alone. As far as we can tell, the Murray treaty of 1763 gives them that land absolutely.

How are you going to untangle all this and figure out the true owner? The Government of Canada isn't the true owner. You're about to sell land that doesn't belong to you. A court could be asked for an injunction at any time, and it would rule that you're not the true owner of the land. How can you sell land you don't have title to?

Ms. Levesque: With regard to this property, Public Services and Procurement Canada is only responsible for the circulation process. All the other disposal steps for this property are the responsibility of the Department of National Defence. However, with regard to consultation with Indigenous communities, you're right. They have indicated an interest in the property, and consultations will be held.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Bienvenue, mesdames et monsieur. Madame Levesque, vous avez mentionné les bâtiments de l'armée canadienne à Sainte-Foy.

Mme Levesque : Oui.

Le sénateur Maltais : Comment allez-vous gérer ce dossier?

Mme Levesque : Pour ce dossier en particulier, le mandat de Services publics et Approvisionnement Canada concerne uniquement la circulation auprès des différentes organisations prioritaires. Le reste du dossier, soit les étapes pour l'aliénation de la propriété, est la responsabilité du ministère de la Défense nationale. Donc, une fois que nous aurons reçu les intérêts confirmés des différentes organisations prioritaires, cette information sera transmise au ministère de la Défense pour qu'il puisse la prendre en considération dans son plan stratégique d'aliénation pour la propriété.

Le sénateur Maltais : Si vous me le permettez, je vais faire un petit historique. Ce terrain n'appartient ni au gouvernement du Canada ni à l'armée; il appartient à la communauté huronne de Wendake, selon le traité de Murray de 1763. D'ailleurs, la communauté autochtone le revendique. Le gouvernement du Canada ne s'est jamais préoccupé du propriétaire de ce terrain lorsqu'il a prévu de construire ces bâtiments. À l'époque, les communautés autochtones ne revêtaient aucune importance pour personne et on a décidé d'utiliser leur terrain, tout comme pour l'Hôpital Laval, qui était l'hôpital des anciens combattants après la guerre.

Vous avez un réel problème de propriété. Wendake revendique le territoire, la Ville de Québec, la commission scolaire anglophone et le gouvernement du Québec également, mais il n'appartient qu'aux Hurons de Wendake. Du plus loin qu'on puisse voir, c'est le traité de Murray de 1763 qui leur cède carrément ce territoire.

Comment allez-vous démêler tout cela et trouver le vrai propriétaire? Le gouvernement du Canada n'est pas le vrai propriétaire. Vous vous apprêtez à vendre un terrain qui ne vous appartient pas. Du jour au lendemain, une injonction pourrait atterrir devant un tribunal, qui conclura que vous n'êtes pas chez vous. Comment pourrez-vous vendre un terrain alors que vous n'êtes pas en possession des titres de propriété?

Mme Levesque : En ce qui a trait à cette propriété, Services publics et Approvisionnement Canada n'est que mandataire de la circulation. Tout ce qui se rapporte aux autres étapes de l'aliénation pour cette propriété est la responsabilité du ministère de la Défense. Par contre, en ce qui concerne la consultation avec les communautés autochtones, vous avez raison : ils ont démontré un intérêt pour la propriété et des consultations auront lieu.

Senator Maltais: They did more than indicate interest. They hold the title to the property. Yet the defence department is asking you to sell it. The property doesn't belong to the defence department. The only owners on record are the Hurons of Wendake. Shouldn't you start by negotiating with the Hurons of Wendake? Then the other stakeholders could step in and acquire the property legally. This file has had a mistake in it for four centuries. That's pretty shocking. This land is located right in downtown Quebec City. Sainte-Foy is a very big suburb. On either side, on legally acquired land, construction is being delayed on two office buildings with sixty or so floors. And those aren't even located on illegally acquired land. This dynamic isn't easy to fix. I understand you, and I'm not accusing you of anything. Far from it.

However, I am surprised that before the army handed you this file, it didn't tell you, "We have the title. Here is the title on record in the land registry. Here is the property, the dimensions of the land. We really do own it." This situation is like asking your neighbour to sell his house, but he says no, because it's not your house to sell.

Ms. Levesque: Public Services and Procurement Canada hasn't been asked to put the property up for sale. In this specific case, we are only responsible for circulating the property to priority organizations as part of the process that has been announced.

Senator Maltais: It will have to be sold to someone eventually, and whoever acquires it will need the title. But the title is far from clear.

Thank you.

The Chair: I'd like to ask a follow-up question, because I want to understand exactly what your role is here. Could you give us more details to help us understand your role in this process?

[English]

Mr. Mills: Perhaps to provide a little more context, there are multiple steps in the disposal process. It will help setting out the steps and then what we would provide as a common service provider. The first step is the custodian, the department or agency that owns the property. In this case it's National Defence which is the custodian responsible for the property.

The second step would be completion of due diligence, looking at environmental concerns, assuring the titles are in place, looking at legal surveys, seeing if there is any contamination and also doing a market valuation of properties.

Le sénateur Maltais : Ils ont fait plus que montrer un intérêt. Ils ont en main les titres de propriété. Pourtant, le ministère de la Défense vous demande de le vendre. Il n'appartient pas au ministère de la Défense. Les seuls propriétaires que l'on retrouve aux registres sont les Hurons de Wendake. Ne devriez-vous pas négocier d'abord avec les Hurons de Wendake? Par la suite, les autres intervenants pourraient s'en saisir et l'acquérir de façon légale. Ce dossier est erroné depuis quatre siècles. C'est quand même extraordinaire. Ce terrain est situé en plein centre-ville de Québec. Sainte-Foy est une très grosse banlieue. De chaque côté, sur des terrains acquis légalement, l'érection de deux immeubles de bureaux d'une soixantaine d'étages est retardée. Pourtant, ils ne se trouvent pas sur des terrains acquis illégalement. Cette dynamique n'est pas facile à régler. Je vous comprends et je ne vous accuse de rien, loin de là.

Cependant, je suis surpris que l'armée, avant de vous confier le dossier, ne vous ait pas dit : « Nous avons les titres. Voici les titres qui sont enregistrés au bureau d'enregistrement; voici les propriétés, les dimensions des terrains. Nous en sommes réellement les propriétaires ». Là, on demande à son voisin de vendre sa maison, alors que le voisin n'est pas du tout consentant, car la maison n'est pas à lui.

Mme Levesque : On n'a pas demandé à Services publics et Approvisionnement Canada de mettre la propriété en vente. Dans ce cas précis, nous sommes seulement responsables en ce qui a trait à la circulation auprès des organisations prioritaires dans le cadre du processus annoncé.

Le sénateur Maltais : Un jour ou l'autre, il faudra que ce soit vendu à quelqu'un, et peu importe celui qui va l'acquérir, il lui faudra des titres. Cependant, les titres sont loin d'être clairs.

Je vous remercie.

Le président : J'aimerais poser une question complémentaire, car je voudrais comprendre exactement ce rôle que vous décrivez. Pouvez-vous nous donner plus de détails, afin que l'on comprenne bien ce rôle dans ce contexte?

[Traduction]

M. Mills : Bien sûr. Le processus en question comporte plusieurs étapes. Je vous les explique, pour que vous compreniez notre rôle à nous en tant que fournisseur de services communs. Premièrement, il faut s'adresser à l'organisme ayant la garde des biens en question, en l'occurrence la Défense nationale.

Deuxièmement, il faut faire preuve de diligence raisonnable, étudier les enjeux environnementaux, vérifier que les titres sont en règle, faire faire les relevés requis par la loi, voir si le sol est contaminé et déterminer la valeur marchande de la propriété.

The third step would be the determination on whether it's a routine or strategic property. The fourth step would be a consultation with Indigenous communities to fulfill section 35 Constitution act. Then we get into the fifth step, which is circulation.

All the steps — one, two, three four — have been on the side of National Defence. We have been engaged under a service agreement as a common service provider just to conduct the administrative processes of the circulation. Taking the description of the property and the kind the opportunity with it and making that available to all levels of government at the same time and then taking and collecting the responses from the different levels of government and passing those interests back to the Department of National Defence, who will go to the next steps which will be either a strategic asset, which would be looked at to transfer to the Canada Lands Company, and the last asset would be to move it over. In terms of our role, we are there as a common service provider under a service agreement to do the circulation process.

[*Translation*]

Senator Moncion: I have a question. The directive changed in 2015. Do you know what precipitated the change?

[*English*]

Ms. Sultan: Thank you for your question. It's my understanding that the change in the directive was precipitated — I have here on my timeline that there was a letter sent in 2011, from the Commissioner of Official Languages related to a disposal of a property, specific to a building in Yellowknife, Northwest Territories. In his letter, the Commissioner of Official Languages had requested that the needs of the official languages minority communities would be addressed more directly within the directive on the transfer or sale of surplus federal real property. It was in 2015 that the amendment that we note was made in response to that.

I have the exact wording of what was added: The change was made to provide consideration for minority language communities in the disposal process and the change was as follows: Custodians shall develop a balanced disposal strategy for strategic surplus properties that is supported by a comprehensive assessment of federal and other stakeholder interests.

The Chair: Not too fast please.

Ms. Sultan: I will repeat: That is supported by a comprehensive assessment of federal and other stakeholder interests, including those of official language minority

Troisièmement, il faut déterminer s'il s'agit d'une propriété stratégique ou non. Quatrièmement, l'article 35 de la Constitution nous oblige à consulter les peuples autochtones. Vient ensuite la cinquième étape, c'est-à-dire la diffusion.

Les quatre premières étapes relèvent de la Défense nationale. Notre rôle à nous, de par l'entente de service que nous avons conclue et qui fait de nous un fournisseur de services communs, consiste à mener le processus administratif de diffusion. Nous prenons alors la description de la propriété et de ce qu'il est possible d'en faire et nous la faisons circuler à tous les niveaux du gouvernement, après quoi nous transmettons les réponses et les manifestations d'intérêt à la Défense nationale. C'est aussi à elle que revient l'étape suivante, qui consiste, s'il s'agit d'un bien stratégique, à s'adresser à la Société immobilière du Canada pour le transfert. Une fois que toutes ces étapes sont franchies, là le transfert peut avoir lieu. En ce qui nous concerne, notre mandat se limite, en vertu de l'entente de service qui fait de nous un fournisseur de services communs, à faire circuler la description de la propriété.

[*Français*]

La sénatrice Moncion : J'aimerais poser la question suivante. Un changement de directive a été effectué en 2015. En ce qui a trait à cette nouvelle directive, savez-vous par quel événement elle a été précipitée?

[*Traduction*]

Mme Sultan : Je vous remercie de votre question. Je crois comprendre que ce changement a été provoqué... selon la ligne de temps que j'ai devant moi, une lettre du commissaire aux langues officielles a été envoyée en 2011 concernant l'aliénation d'une propriété, ou plutôt d'une bâtisse à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans cette lettre, le commissaire demande que la directive sur le transfert ou la vente de biens immobiliers excédentaires fédéraux tienne mieux compte des besoins des communautés minoritaires de langue officielle. La modification en question a été apportée en 2015.

Grâce à ce changement, le processus d'aliénation tient mieux compte des communautés minoritaires de langue officielle, et j'ai le libellé exact de ce qui a été ajouté : « Les gardiens doivent élaborer une stratégie d'aliénation équilibrée pour les biens immobiliers excédentaires stratégiques qui est appuyée par une évaluation exhaustive des intérêts du gouvernement fédéral et des autres intervenants »...

Le président : Moins vite, je vous prie.

Mme Sultan : Je répète : « [...] qui est appuyée par une évaluation exhaustive des intérêts du gouvernement fédéral et des autres intervenants (incluant ceux des communautés en

communities, the legal risk analysis and policy and financial considerations.

Senator Moncion: How was it circulated to other departments?

Ms. Sultan: Allow, if I may clarify, how was this change in the directive circulated to the other departments so they were aware — that is the question?

Senator Moncion: Yes.

Ms. Sultan: To be able to factually provide a response, I have to go back and determine exactly what was undertaken but if it followed what would be a generic or general way that this is done, we have a number of ways of communicating changes such as this to the departments. They would include formal notification by email directly to the contact point for each of the custodians or owners of the property. We also post on internal websites such as GCpedia where practitioners in the real property community are aware to check for updates. We can also release policy notices that go to users of the policy that provide them with information on updates of that sort as well as communication at various fora within the real property community. For example, there are Treasury Board of Canada Secretariat committees that bring together real property practitioners. Such a change would also be communicated there.

Senator Moncion: What happens when these directives are not followed? Because, in the case of École Rose-des-Vents, if I am not mistaken, that was exactly what happened. The directive was in place and it wasn't followed. What happens when someone has a directive, does not know about the directive, the situation occurs and what is the fallout for whoever made the mistake or what are the corrective measures being provided so that somebody is accountable for not knowing these things and having gone forward with the situation we have in the case of École Rose-des-Vents?

Ms. Sultan: Treasury Board of Canada Secretariat monitors compliance with various policy and policy instruments such as directives related to all number of subjects.

As noted, it is the accountability of the deputy head of the specific organization that is required to follow the provisions within the directive or policy. It can be held accountable for not administering those policy pieces.

In terms of this transaction particularly, I would like to commit to getting back to you specifically on what may have occurred.

Senator Moncion: My last point on this, and I will go on the second round, is reparation. How do we fix the problem, now that the problem is there? The situation occurred. What are the measures that are being put in place so that we can correct this

situation de langue officielle minoritaire), d'une analyse du risque juridique et de considérations stratégiques financières ».

La sénatrice Moncion : Comment les autres ministères ont-ils eu cette information?

Mme Sultan : Vous voulez savoir comment les autres ministères ont été mis au courant de la modification apportée à la directive, c'est bien ça?

La sénatrice Moncion : C'est exact.

Mme Sultan : Pour vous répondre, il faudrait que je sache exactement ce qui a été fait dans ce dossier, mais si la procédure générale a été suivie, plusieurs moyens ont pu servir à informer les ministères : envoi d'un avis officiel par courriel à la personne-ressource des gardiens ou des propriétaires de la propriété; affichage sur les sites web internes que les spécialistes de l'immobiliser consultent régulièrement, comme GCpedia; envoi d'un avis aux utilisateurs d'une politique donnée les informant des nouveautés; et diffusion sur les nombreuses tribunes du secteur de l'immobilier. Le Secrétariat du Conseil du Trésor, par exemple, compte plusieurs comités réunissant des spécialistes de l'immobilier. Les changements comme celui-là y seraient évidemment abordés.

La sénatrice Moncion : Que se passe-t-il quand les directives ne sont pas suivies? Parce que, sauf erreur, c'est exactement ce qui est arrivé dans le cas de l'école Rose-des-Vents : la directive en vigueur n'a pas été suivie. Que se passe-t-il quand un problème survient parce qu'une personne fait fi d'une directive ou ignore qu'elle existe? Y a-t-il des conséquences pour cette personne? Y a-t-il des correctifs qui sont apportés afin que quelqu'un soit tenu responsable des problèmes comme celui qui s'est produit dans le dossier de l'école Rose-des-Vents, même si c'est par ignorance?

Mme Sultan : Quel que soit le sujet, le Secrétariat du Conseil du Trésor vérifie que les politiques et les instruments connexes sont appliqués, ce qui englobe les directives.

Comme je le disais plus tôt, c'est à l'administrateur général de l'organisme concerné d'appliquer les politiques et les directives en vigueur. Ce serait donc à lui de rendre des comptes si une politique n'était pas suivie.

Dans le cas qui nous intéresse, j'aimerais savoir exactement ce qui a pu se passer avant de vous donner une réponse. Je vous reviendrai quand j'en saurai plus.

La sénatrice Moncion : Une dernière chose avant d'entreprendre la deuxième série de questions. Qu'en est-il des correctifs? Comment règle-t-on le problème, maintenant qu'on sait qu'il est là? C'est ce qui est arrivé dans ce cas-ci. Quelles

problem and make sure that École Rose-des-Vents does get a property where they can build a school?

[Translation]

What I mean is a property that meets their needs. What kind of remedies are there to correct this problem, which has been going on for four years? It's 2019, and I don't think that the problem has been fixed yet. What remedies have been put in place to correct this problem once and for all for this particular school, which has suffered from this injustice?

[English]

Ms. Sultan: The Treasury Board of Canada Secretariat is undergoing right now a policy suite renewal where we're looking at our suite of policies to ensure they meet the current requirements. As part of the policy suite renewal, specifically related to real property, the concerns and interests and needs of various groups are being considered, official language minority communities amongst them.

The need for us to look at again the way the current directive may or may not be addressing the needs is noted. We have been undertaking consultations over an extended period of time to meet with various interest groups and understand whether our policies are meeting government requirements.

We will continue to do so in order to be able to refine our policies to meet the needs.

[Translation]

Senator Moncion: This is my last point. I'm sure some people are making mistakes, but there are no consequences for them, and the ones paying for those mistakes are the people at the other end, who have missed out on an incredible opportunity to secure a prime property that could have met their needs. The lack of remedies is what creates this kind of situation. We need financial remedies to correct this specific problem, which was caused by a major error being made somewhere along the line.

[English]

Senator Smith: There has been a lot of talk, as you are probably well aware, about the importance of potentially developing a francophone university in Ontario. What would the steps be, what would your involvement be and what would the time frame be if, suddenly tomorrow, after an outstanding report from the committee and further deliberation by the Ontario and federal governments, a decision was struck that we want to go ahead and build or create a university? What would be your involvement? What type of process would it be? How long would it take for you to get to the point where you'd have completed your portion of that particular study?

mesures a-t-on prises pour corriger le problème et faire en sorte que l'école Rose-des-Vents obtienne une propriété où s'installer?

[Français]

Je parle d'un terrain qui répondra à leurs besoins. De quelles mesures réparatrices dispose-t-on pour corriger ce problème qui perdure depuis quatre ans? Je ne pense pas qu'aujourd'hui, en 2019, le problème soit réglé. Quelles sont les mesures réparatrices qui ont été mises en place afin de corriger ce problème une fois pour toutes pour cette école en particulier, qui est victime de cette injustice?

[Traduction]

Mme Sultan : Le Secrétariat du Conseil du Trésor est justement en train de vérifier que ses politiques sont à jour et répondent aux besoins actuels. Pour ce qui est du volet « immobilier » de cet exercice, les préoccupations, les intérêts et les besoins des divers groupes sont pris en compte, y compris ceux des communautés minoritaires de langue officielle.

J'ai toutefois pris une note pour que nous vérifions si la directive en vigueur répond bien aux besoins actuels. Nous avons mené de longues consultations afin de pouvoir rencontrer tous les groupes d'intérêt et nous assurer que nos politiques répondent aux exigences du gouvernement.

Nous allons poursuivre dans cette voie afin que nos politiques puissent toujours bien répondre aux besoins.

[Français]

La sénatrice Moncion : Je vais terminer sur ce point. Il y a sans doute des gens qui font des erreurs, mais il n'y a aucune conséquence et ceux qui paient pour ces erreurs sont ceux qui sont à l'autre bout et qui ont manqué une occasion extraordinaire d'avoir une propriété de calibre pouvant répondre à leurs besoins. Le fait qu'il n'y ait pas de mesures correctives provoque ce genre de situations. Il faut des mesures correctives financières pour régler ce problème particulier en raison d'une erreur importante qui a été commise à un moment donné.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Ce n'est sans doute pas moi qui vous apprendrai qu'il a beaucoup été question de l'opportunité de créer une université francophone en Ontario. Que se passerait-il si, dans l'éventualité où le comité produirait un rapport exceptionnel et où le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario, après avoir bien réfléchi, décideraient d'aller de l'avant et de créer l'université annoncée? Quel serait votre rôle? Quel type d'échéancier pourrait-on envisager? À quoi ressemblerait le processus? Combien de temps vous faudrait-il pour terminer votre portion de l'étude?

I hope I asked the right question. Would you be involved in this type of situation — scouting out properties and trying to find properties that would be available for this type of initiative?

Mr. Mills: Not within the process of disposal. Again, to go back to the process of disposal, federal departments and agencies that are custodians of properties, as they are going through their programmatic needs, they will determine they have properties that no longer require to meet programming needs. They will declare those surplus. Then they go through the process of disposal, as described earlier.

In our role as the common service provider, or in the case of Public Services and Procurement Canada, which owns large office portfolios, as well as other properties, we would come at it from the following: Do we make sure that the Province of Ontario, in this case, is aware of what disposal properties we're making for it? We would remind them through that process to consider the opportunities to support official languages minorities and other interests.

It would be through us taking forward our transaction disposals that we would make sure that the province, in this case, would be aware. That would be our role in terms of making sure they are aware of what properties are put forward and press them to consider —

Senator Smith: If tomorrow morning, the minister came to you and said, “We have an agreement between Ontario and the federal government to go ahead with the creation of a francophone university” and gave you two or three location possibilities, would you be charged with going in to look at your assets that exist in those geographic areas and provide a list of those assets to the parties trying to get this deal going? Would that be a role? If so, how long would it take you to do that?

Are you proactive, or are you just a reactionary group?

Mr. Mills: We are a service provider in terms of managing the transactions.

Senator Smith: Is there anything strategic in terms of what you do in terms of looking at your assets and saying, “We've heard that the Minister of Official Languages has met with the Premier of Ontario. It looks like they're going to go ahead with the creation of a Francophone university, but they'll need a facility. Oops. We control the inventory of facilities and that would be kind of a neat idea for us to look proactively at. When they are ready to pull a plug and go forward, we would be ready to go”?

Mr. Mills: The level of proactivity that would be more typical with what we do would be looking at the overall portfolio of disposals and sit down and ask, “Do any of these kinds of properties fit your needs?” For instance, we have done that in the past with respect to social housing. We've looked at the

J'espère avoir posé les bonnes questions. En fait, auriez-vous un rôle à jouer? Est-ce que c'est vous qui seriez chargés de faire le tour des propriétés et d'en trouver une convenable?

M. Mills : Non, car il ne s'agirait pas d'un processus d'aliénation. Je vous rappelle que, dans ce type de processus, les ministères et les organismes fédéraux qui ont la garde d'une propriété et qui, après avoir passé leurs programmes en revue, décident qu'ils n'en veulent plus, ils vont la déclarer excédentaire. C'est alors que s'enclenche le processus d'aliénation que je vous ai décrit tout à l'heure.

Voici ce que ferait SPAC en tant que fournisseur de services communs détenant de vastes portefeuilles de locaux à bureaux et diverses autres propriétés : nous contacterions les autorités ontariennes pour vérifier qu'elles savent lesquelles de nos propriétés sont disponibles et peuvent être aliénées. Nous leur rappellerions également, dans le cadre du processus en question, qu'elles doivent tenir compte des communautés minoritaires de langue officielle et de divers autres intérêts.

C'est par notre entremise, par nos transactions d'aliénation, que la province serait mise au courant. Voilà en quoi consisterait notre rôle : à informer les autorités provinciales des propriétés disponibles et à les presser de tenir compte...

Le sénateur Smith : Si, demain matin, la ministre venait vous voir et vous disait : « L'Ontario et le gouvernement fédéral se sont entendus pour créer une université francophone » et vous indiquait deux ou trois emplacements possibles, auriez-vous pour tâche d'aller voir sur place pour faire la liste des biens qui s'y trouvent et de transmettre cette liste aux parties concernées? Cela ferait-il partie de vos attributions? Si oui, de combien de temps auriez-vous besoin?

Êtes-vous un groupe proactif, ou entrez-vous en scène seulement après coup?

M. Mills : Nous sommes un fournisseur de service chargé de gérer les transactions.

Le sénateur Smith : Y a-t-il quoi que ce soit de stratégique dans votre mandat? En ce qui concerne les biens que vous gérez, pouvez-vous dire : « La ministre des Langues officielles a rencontré le premier ministre de l'Ontario et il semblerait que l'université francophone va enfin voir le jour. Ils ont toutefois besoin de locaux, et c'est nous qui en gérons les stocks. Ce serait donc bien si nous étions proactifs. Quand ils seront prêts à aller de l'avant, le serons-nous nous aussi? »

M. Mills : En règle générale, nous avons plutôt tendance à faire l'inventaire des biens aliénables et à demander aux personnes responsables s'il y en a dans la liste qui les intéressent. Nous l'avons déjà fait pour des logements sociaux : nous avons fait l'inventaire des propriétés disponibles, et nous

inventory of disposals. We've had discussions with partner departments about which properties might be amenable and that kind of thing.

In the case of looking at a French-language university, we would be able to look at what are known surplus properties that are coming down and have that discussion.

Senator Smith: Thank you.

[Translation]

The Chair: Before we move on to the second round, I have a few questions for you too. In a report released by this committee, entitled *Horizon 2018*, we recommended that the Minister of Public Services and Procurement adopt regulations requiring federal institutions to take into account the interests and needs of official language minority schools in the sale or transfer of real property, by 2018. That was the recommendation we made. Did your department follow up on that recommendation, and if so, how?

Ms. Levesque: Thank you for the question. After the minister's presentation, we made changes to our administrative procedures to remind priority stakeholders to consider the interests of official language minority communities and to indicate those interests.

The Chair: When was that done?

Ms. Levesque: It happened in July 2017.

The Chair: And our report came out after that? No? Didn't it? All right, I'm sorry. Go on.

Ms. Levesque: It was in July 2017. As for the application of the disposal process, we hold discussions with the Treasury Board to make sure that all of our disposal processes comply with the directive on the sale or transfer of surplus property.

The Chair: Did your department have discussions with the department and Minister of Tourism, Official Languages and La Francophonie in that regard?

Ms. Levesque: Not that I'm aware of.

Ms. Sultan: Our department?

Ms. Levesque: Yes.

[English]

Ms. Sultan: No, not that I am aware of, either. I'm not aware of any of those conversations that would have occurred.

avons regardé avec nos ministères partenaires lesquelles pourraient les intéresser, ce genre de chose.

Dans le cas de l'université francophone, nous pourrions faire la même chose et proposer les propriétés excédentaires aux personnes concernées.

Le sénateur Smith : Je vous remercie.

[Français]

Le président : Avant de passer au deuxième tour, j'ai quelques questions pour vous moi aussi. Dans un rapport que ce comité a publié, intitulé *Horizon 2018*, nous recommandions que la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement adopte un règlement qui enjoindrait les institutions fédérales à tenir compte des intérêts et des besoins des écoles de la minorité de langue officielle lors de la vente ou de la sécession des biens immobiliers d'ici 2018. Nous avons fait cette recommandation. Votre ministère a-t-il donné suite à cette recommandation, et si oui, comment?

Mme Levesque : Je vous remercie de cette question. À la suite de la présentation de la ministre, nous avons apporté des modifications à nos procédures administratives pour rappeler aux intervenants prioritaires de tenir compte des intérêts des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de mettre leurs intérêts de l'avant.

Le président : À quel moment cela a-t-il été fait?

Mme Levesque : Cela a été fait en juillet 2017.

Le président : Notre rapport a été publié après cela? Non? Pas vraiment? Oui, excusez-moi. Poursuivez.

Mme Levesque : C'était en juillet 2017. Pour ce qui est de l'application du processus d'aliénation, nous avons des discussions avec le Conseil du Trésor pour nous assurer que tous nos processus d'aliénation sont réalisés en fonction de la directive de la vente et du transfert des biens excédentaires.

Le président : Votre ministère a-t-il eu des discussions avec le ministère et la ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie dans ce contexte?

Mme Levesque : Pas à ma connaissance.

Mme Sultan : Notre ministère?

Mme Levesque : Oui.

[Traduction]

Mme Sultan : Pas que je sache non plus. Je n'ai pas eu connaissance de conversations de ce genre.

[Translation]

The Chair: Okay. Thank you for your answers.

Senator Gagné: I have a question about the practical side. Once the province or municipality is asked to indicate the interest of an official language minority community, does the federal government do any follow-up or consultation, or do you just rely on the province or municipality?

Ms. Levesque: There are several steps when interest is indicated.

First, the priority organizations have 30 days to identify their interest. Then they have a further 90 days to confirm the nature and scope of their interest, confirm their financial plan, and assess the property. It's fairly common for an organization that indicated interest during the first 30 days to withdraw their interest after carrying out an assessment.

Senator Gagné: So you ask the province to do it and leave it in the province's hands? The federal government doesn't hold parallel consultations with official language minority communities?

Ms. Levesque: No.

Senator Gagné: Never.

Ms. Levesque: It's done through the circulation process.

Senator Gagné: With respect to the recommendation, if you haven't already, I would encourage you to read our report, *Horizon 2018*, about the challenges associated with access to French-language schools and French immersion programs in British Columbia. This report could apply to many other provinces. I encourage you to read the recommendations, because the issue of disposal of real property was a central topic of discussion, and the situation could be the same in other provinces.

I think that requiring the federal government to hold parallel consultations would provide greater assurance that the needs of official language minority communities are being considered.

I also want to follow up on Senator Moncion's questions. If the federal government's directive isn't being complied with, as happened in British Columbia, isn't it the federal government's job to fix that? What is the federal government's role in that situation?

[Français]

Le président : D'accord. Merci de vos réponses.

La sénatrice Gagné : J'ai une question pratico-pratique. Une fois qu'on demande à la province ou à la municipalité de faire état de l'intérêt d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, est-ce que le gouvernement fédéral fait un suivi ou une consultation, ou est-ce qu'on se fie uniquement à la province ou à la municipalité?

Mme Levesque : Il y a plusieurs étapes quand un intérêt est exprimé.

Au cours des 30 premiers jours, les organisations prioritaires ont la chance de montrer un intérêt. Par la suite, elles ont 90 jours pour confirmer la nature et la portée de leurs intérêts, confirmer leur plan financier et évaluer la propriété. Au cours des 30 premiers jours, il arrive assez fréquemment, à la suite d'une évaluation subséquente par les différentes organisations, qu'elles ne sont plus intéressées.

La sénatrice Gagné : Finalement, vous allez dans la province et vous laissez cela entre les mains de la province? Aucune consultation parallèle n'est menée par le gouvernement fédéral auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire?

Mme Levesque : Non.

La sénatrice Gagné : Jamais.

Mme Levesque : On le fait par l'entremise du processus de circulation.

La sénatrice Gagné : Dans le cadre de la recommandation, je vais vous encourager, si vous n'avez pas eu la chance de le faire, de lire le rapport intitulé *Horizon 2018*, qui porte sur les défis liés à l'accès aux écoles françaises et aux programmes d'immersion française en Colombie-Britannique. Ce rapport pourrait s'appliquer à bien d'autres provinces. Je vous encourage à aller voir quelles étaient les recommandations, parce que cette question d'aliénation de terrains a été au cœur des discussions et que cela se peut se répéter d'une province à l'autre.

L'obligation du gouvernement fédéral de consulter de façon parallèle donnerait, selon moi, une plus grande assurance quant au fait que l'on tient compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Je voulais aussi faire un suivi par rapport aux questions de la sénatrice Moncion. Si la directive du gouvernement fédéral n'a pas été respectée, comme dans le cas de la Colombie-Britannique, n'est-ce pas au gouvernement fédéral d'y remédier? Quel est le rôle du gouvernement fédéral dans ce contexte?

[English]

Ms. Sultan: As noted, the Treasury Board of Canada Secretariat monitors compliance. It is ultimately up to the deputy head of the specific organization that is accountable for the requirements within the policy, and to adhere to those.

With regard to specifics about a situation or different ways of monitoring or evaluating that we could potentially move forward with, I would not be able to speak to anything aspirational or not formalized at this moment. However, your point is well noted. I will take this question away. If there is more I can provide to you, I will do so.

[Translation]

Senator Gagné: I would appreciate it.

If you don't hold parallel consultations with official language minority communities, wouldn't it be good to ask the provinces directly, to ask them whether they consulted the communities? You need to be able to follow up much more proactively, rather than playing a more passive role. I'm not saying you're playing a passive role, but I sense there's some difficulty moving this file forward, based on what we've heard from the witnesses who've testified on this subject.

Ms. Sultan: I completely understand what you're saying.

[English]

You're right: Right now, the way the directive is written, there is an expectation that the provinces will work with the various communities and represent their interests. What you are suggesting is a different and potentially more direct way to undertake. It can be considered.

[Translation]

Senator Gagné: Thank you.

The Chair: You mentioned the *Horizon 2018* report, which gives me a chance to set the record straight and say that the report was in fact released in 2017, not 2018. My mistake.

I just want to remind you that quite a few people want to speak and that we have a time limit of about five minutes, to ensure that everyone gets a chance to ask questions.

Senator Maltais: I will be very brief. I don't blame anyone for the situation with École Rose-des-Vents. I've been a member for the Standing Committee on Official Languages for six years now. Senator Jaffer, other committee members and I were there. If it were your children? This is Canada. It's 2019. You would be ashamed to be a parent. It's outrageous that little two- and three-year-olds are playing on a piece of pavement that size. This is

[Traduction]

Mme Sultan : Comme nous le disions plus tôt, le Secrétariat du Conseil du Trésor vérifie que les politiques sont respectées. C'est à l'administrateur général de l'organisme concerné de les appliquer, car c'est lui qui doit rendre des comptes.

Pour ce qui est de la situation que vous soulevez ou des moyens de surveillance et d'évaluation qui s'offrent à nous, je préfère ne pas parler de ce qui n'est pas encore officiel. J'ai toutefois pris bonne note de vos commentaires. J'étudierai la question, et s'il y a quoi que ce soit de plus que je peux vous transmettre, je le ferai.

[Français]

La sénatrice Gagné : J'apprécierais cela.

Si vous ne consultez pas les communautés de langue officielle en situation minoritaire de façon parallèle, n'y aurait-il pas lieu de poser des questions directement à la province? Vous avez consulté les communautés et il faut être en mesure d'effectuer un suivi beaucoup plus proactif plutôt que de jouer un rôle plus passif. Je ne dis pas que vous jouez un rôle passif, mais j'ai l'impression qu'on a de la difficulté à faire progresser ce dossier au nom des témoins qui ont parlé à ce sujet.

Mme Sultan : Je comprends très bien vos propos.

[Traduction]

Vous avez raison : à l'heure où on se parle, à cause de la manière dont la directive est rédigée, on s'attend à ce que les provinces collaborent avec les divers groupes concernés et en défendent les intérêts. Le moyen que vous proposez est plus direct et nous amène ailleurs. Il faudrait y réfléchir.

[Français]

La sénatrice Gagné : Merci.

Le président : Vous avez fait allusion au rapport intitulé *Horizon 2018*, et cela me permet de rectifier le fait que c'est bien en 2017 que le rapport est paru, et non en 2018. C'était mon erreur.

Je rappelle que nous avons plusieurs personnes qui souhaitent prendre la parole et que nous avons une consigne d'environ cinq minutes, afin que chacun et chacune puisse poser des questions.

Le sénateur Maltais : Je serai très bref. En ce qui concerne l'école Rose-des-Vents, je ne blâme personne. Je suis membre du Comité des langues officielles depuis maintenant six ans. La sénatrice Jaffer, d'autres membres du comité et moi étions là. Si c'était vos enfants? Nous sommes au Canada en 2019. Vous auriez honte d'être parent. C'est un scandale de voir des tout-petits de 2 ou 3 ans jouer dans un carré d'asphalte qui est grand

not shameful for British Columbia; it is shameful for all of Canada that young children are being treated like this.

The minister came to testify and she told us that they would fix the problem. The President of the Treasury Board came. The problem is fixed, isn't it? You're here today and the problem is still there. Roses won't pop up out of the pavement at École Rose-des-Vents tomorrow.

That said, I have another question for Mr. Mills with respect to La Citadelle in Quebec City. Quebec City is the only fortified city in North America. Do you have anything to do with it? I think Public Services and Procurement Canada is responsible, isn't it?

[English]

Mr. Mills: The owner of La Citadelle in Quebec City, where the Governor General's residence is.

[Translation]

Senator Maltais: The work has begun. I pass La Citadelle in Quebec City twice a day and I see the work.

I am most intrigued by the fact that the stones are being taken from elsewhere and brought onto the site, even though they were originally taken from next to Montmorency Falls, which is at most three kilometres away. The stones are being taken from elsewhere, which drastically increases the costs. I understand that there are geologists, engineers and architects, but the stone was originally taken from two kilometres away, and now it's being taken from 900 kilometres away. Is there a particular reason for that? Can you explain this or get back to me on this matter?

Everyone in Quebec City is shocked to see these stones arrive by train, when they are there, three kilometres away, and the original citadel was built with these stones, which were transported by horse. Now, they are being transported by horsepower from Massachusetts. That is a bit far from Quebec City. We don't know why. No one has given us a reason. I asked the Government Representative in the Senate, but he didn't give me an answer either. The people of Quebec City would like an answer. Thank you.

Mr. Mills: Okay.

Senator Moncion: I would like to get back to what you said earlier, and my question is also addressed to the representatives from Public Services and Procurement Canada. If I understood correctly, you said a few times that you are essentially an intermediary that acts at the time of the transaction and that all of the work is done by a department. You gave the example of the

comme ça. C'est une honte pour le Canada, non pas pour la Colombie-Britannique, mais pour le Canada tout entier, que de traiter de jeunes enfants de cette façon.

La ministre est venue témoigner et elle nous a dit qu'ils allaient régler le problème. Le président du Conseil du Trésor est venu; le problème est réglé, n'est-ce pas? Vous arrivez aujourd'hui et on a encore le même problème. Ce n'est pas demain que les roses vont pousser dans l'asphalte à l'école Rose-des-Vents.

Cela dit, j'ai une autre question qui s'adresse à M. Mills en ce qui a trait à la Citadelle de Québec. Vous savez que la ville de Québec est la seule ville fortifiée en Amérique du Nord. Avez-vous quelque chose à voir avec cela? Je pense que c'est Services publics et Approvisionnement Canada qui s'occupe de cela, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Mills : Le propriétaire de la Citadelle de Québec, où est située la résidence du gouverneur général.

[Français]

Le sénateur Maltais : Les travaux ont commencé. Oui, c'est ça; je passe deux fois par jour devant la Citadelle de Québec et je vois les travaux.

Ce qui m'intrigue le plus, c'est qu'on va chercher les pierres, on les emmène sur le site, alors que, à l'origine, elles ont été recueillies à côté de la chute Montmorency, à un maximum de 3 kilomètres. On va chercher ces pierres là-bas, ce qui augmente énormément les coûts. Je comprends qu'il y a des géologues, des ingénieurs et des architectes, mais à l'origine la pierre a été recueillie à 2 kilomètres de là, et maintenant, on va la chercher à 900 kilomètres. Y a-t-il une raison spéciale pour cela? Pouvez-vous m'expliquer cela ou me répondre plus tard à ce sujet?

Nous sommes tous ébahis, à Québec, de voir ces pièces arriver par train, alors qu'elles sont là, à 3 kilomètres, et que la citadelle originale a été bâtie avec ces pierres qui ont été transportées par des chevaux; là, elles sont transportées par des chevaux vapeur du Massachusetts. On trouve cela loin un peu, à Québec. On ne sait pas pourquoi, et personne ne nous a donné de raison. J'ai posé des questions au représentant du gouvernement au Sénat, mais il ne m'a pas donné de réponse non plus. Les gens de Québec aimeraient bien avoir une réponse. Merci.

M. Mills : D'accord.

La sénatrice Moncion : J'aimerais revenir sur ce que vous nous avez dit tout à l'heure et ma question s'adresse davantage aux représentants de Services publics et Approvisionnement Canada. Si je vous ai bien compris, vous avez mentionné à quelques reprises que vous êtes, en quelque sorte, un intermédiaire qui agit au moment de la transaction et que tout le

Department of National Defence. There are four stages, and then you get to the negotiation stage for funding, transfer of property, and so on. This is the point at which you become involved in the transaction.

I'd like to make a suggestion. As soon as you become involved in the transaction, wouldn't it be good to have a provision in the service agreement saying that if a government directive is not followed, the transaction is null and void? The process would then have to start over, because we would have to look at other groups that could be interested before finalizing the transaction. This would only happen when a directive is not followed. It would not be used to cancel a transaction. Service providers would have a mechanism to terminate a transaction to see what was not done properly. I don't know who you could share this suggestion with or whether you might have any comments on this suggestion.

Ms. Levesque: Thank you for that question. It's something we can certainly discuss with the Treasury Board, to see whether it could be done in this case and how we could fix some situations.

Senator Moncion: Legally, there could be a sentence in the contract, stating that you would have oversight if the process has not been conducted according to the directives. This would also allow for an error to be corrected before it becomes permanent. This is a suggestion, especially with respect to contract law.

Senator Jaffer: Thank you, Senator Maltais, for your support.

[English]

The situation of French-speaking people in my province —

[Translation]

— is dreadful. It's unacceptable.

[English]

I'm so glad that my colleagues came to B.C. and saw the state of the schools.

Senator Maltais was saying, it is the sheer love of the French-speaking communities in my province that is keeping the language and culture going. What's the responsibility of the government when it comes to infrastructure? I know you don't know. I ask you to find out what is happening. I want to learn, further to what Senator Smith was saying about the French university in Ontario. You may not know, but I know you said

travail a été fait par un ministère. Par exemple, vous donniez l'exemple du ministère de la Défense nationale; quatre étapes doivent suivre et ensuite, vous arrivez à l'étape des négociations pour le financement, le transfert de propriété et tout cela. C'est là que vous entrez en jeu dans le cadre de la transaction.

J'aimerais faire une suggestion. À partir du moment où commence votre rôle dans le cadre de la transaction, si vous voyez que les directives n'ont pas été suivies, ne serait-il pas bon d'avoir une disposition dans l'entente de service qui mentionnerait que, si une directive du gouvernement n'a pas été suivie, la transaction est nulle et sans effet et que l'on doit recommencer le processus, parce qu'on doit revenir devant d'autres groupes qui pourraient être intéressés avant de finaliser cette transaction? Cela ne se ferait que dans le cas où cette directive n'aurait pas été suivie, et non pour annuler une transaction. À titre de fournisseur de ce service, vous auriez un mécanisme pour mettre un terme à une transaction afin de vérifier ce qui n'a pas été bien fait. Je ne sais pas à quel niveau vous pourriez transmettre une telle suggestion ou les commentaires que vous voulez faire sur une telle suggestion.

Mme Levesque : Merci de cette question. C'est une question dont on peut certainement discuter avec le Conseil du Trésor, à savoir ce qui pourrait être fait dans ces cas-là et comment on pourrait corriger certaines situations.

La sénatrice Moncion : Légalement, il pourrait y avoir une phrase inscrite au contrat, ce qui fait que vous auriez un droit de regard lorsque le processus n'a pas été mené selon les directives en place. Cela permettrait également de corriger une erreur avant qu'elle devienne permanente. C'est une suggestion, surtout en ce qui a trait au droit contractuel.

La sénatrice Jaffer : Merci, sénateur Maltais, de votre soutien.

[Traduction]

La situation des francophones dans ma province —

[Français]

— elle est vraiment épouvantable. Cela n'est pas acceptable.

[Traduction]

Je suis vraiment heureuse que mes collègues soient venus en Colombie-Britannique et aient vu dans quel état se trouvent les écoles.

Comme le disait le sénateur Maltais, c'est grâce aux communautés francophones de ma province que le français et la culture francophone persistent. Quelles sont les responsabilités du gouvernement au chapitre de l'infrastructure? Vous ne le savez pas, j'en suis consciente. Je vous demanderais toutefois de vérifier où en sont les choses. J'aimerais en savoir davantage sur le projet d'université francophone en Ontario, un sujet abordé

you will find out. Would you not have been involved in the beginning, assisting in the infrastructure, or providing the land, or is there no involvement? How does that process work?

Ms. Levesque: I will give, maybe, another specific example. I think there is a fairly well publicized or media situation in Ontario where, through the disposal process, we made the Paul Martin building available.

There was a huge interest by the university. However, for some reason, the funding did not come through for them and, at that point, the city of Windsor put another project forward for a library. As part of the disposal process, as it stands, the municipalities and the province can come forward with those types of public uses in their own realm of responsibility and bring them forward through the circulation process. That was the case in Windsor, Ontario.

Senator Jaffer: Thanks for the clarification. Senator Smith has already asked, but if you can please inquire and see if you were at all involved in helping with the French university in Ontario? That would be helpful.

The Chair: Thank you. I have one more question for you.

[*Translation*]

My question is a follow-up to Senator Jaffer's question. Some witnesses suggested that we include mechanisms in the modernization of the Official Languages Act to make it easier for francophone schools in Canada with respect to the disposal of real property assets. What would be the challenges, for Public Services and Procurement Canada or for the Treasury Board of Canada, in implementing such a provision? Is this a realistic way to improve the situation?

[*English*]

Ms. Sultan: Thank you for the question. It is my understanding that, were such a change to be made to the Official Languages Act, that it would be possible to change the administrative policy, which is the Treasury Board Secretariat policy on the management of real property, to reflect that change. Exactly the way in which that would be operationalized within the policy instruments would need to be determined. But they could be changed to reflect such a change moving forward.

[*Translation*]

Senator McIntyre: Welcome to the Standing Senate Committee on Official Languages. I'm sorry for being late, but I've been on another committee since 11 o'clock this morning. I share the same view as Senator Maltais regarding the École Rose-des-Vents. I would assume that my colleagues have already

par le sénateur Smith. Je sais que, bien que vous n'ayez pas de renseignements à ce sujet, vous avez promis de vous informer. Votre secteur a-t-il participé aux premières étapes du projet, que ce soit en contribuant à l'infrastructure, en fournissant le terrain ou autrement? Comment fonctionne ce processus?

Mme Levesque : Voici un autre exemple concret, à propos d'un dossier dont les médias ontariens ont un peu parlé. Nous avons eu recours au processus d'aliénation pour rendre l'édifice Paul Martin disponible.

L'université était extrêmement intéressée par cet édifice, mais elle n'a pas obtenu le financement requis, pour une raison ou pour une autre. La Ville de Windsor a alors proposé d'y installer une bibliothèque. Le processus d'aliénation actuel permet aux municipalités et à la province de donner à des édifices de ce genre une vocation publique rattachée à leur champ de responsabilité. C'est ce qui s'est produit à Windsor, en Ontario.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie de cette explication. Je sais que le sénateur Smith l'a déjà demandé, mais pourriez-vous vérifier si votre secteur a contribué, de quelque façon que ce soit, au projet d'université francophone en Ontario? Il serait bon de le savoir.

Le président : Merci. J'aurais encore une question pour vous.

[*Français*]

Ma question est complémentaire à celle de la sénatrice Jaffer. Certains témoins nous ont proposé d'inclure, dans la Loi sur les langues officielles modernisée, des mécanismes pour faciliter les démarches des écoles francophones du Canada en cas d'aliénation de biens immobiliers fédéraux; quels seraient les défis, pour Services publics et Approvisionnement Canada ou pour le Conseil du Trésor du Canada, de mettre en œuvre une telle disposition? Est-ce réaliste de procéder ainsi pour améliorer la situation?

[*Traduction*]

Mme Sultan : Je vous remercie de votre question. À ma connaissance, si une telle modification était apportée à la Loi sur les langues officielles, il serait possible de modifier la politique administrative pertinente, c'est-à-dire la Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor, en conséquence. Il faudrait déterminer comment opérationnaliser ces changements dans les instruments de politiques, mais ce serait possible.

[*Français*]

Le sénateur McIntyre : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des langues officielles. Toutes mes excuses pour mon retard, mais je siége à un autre comité depuis 11 heures ce matin. J'abonde dans le même sens que le sénateur Maltais en ce qui concerne l'école Rose-des-Vents. J'ose croire que mes collègues

asked you about the steps your department has taken over the last two years to address this school's particular situation.

That said, this file has been dragging on for over a decade. I've been a member of the Standing Senate Committee on Official Languages for seven years now and the Rose-des-Vents situation just keeps coming up. I understand that negotiations for the purchase of land are still ongoing, but I note that under the Action Plan for Official Languages this is a priority issue, although the plan doesn't propose concrete solutions to address the situation. Where are we going with this file? This is obviously a policy decision, but could you tell us a bit about any concrete solutions being planned?

[English]

Mr. Mills: Sir, as we mentioned earlier in this respect, I will have to follow up. I don't have intimate knowledge of the file, what has been happening or what the plan for it is. We will endeavour to go back and get as much information to provide a fulsome update on what has been happening with the file and what the plan is.

Senator McIntyre: So there will be a follow up?

Mr. Mills: There will be a follow up.

Senator McIntyre: You can tell the minister responsible for this file that it is an urgent situation. I thank you for bringing it to the minister's attention.

[Translation]

Senator Gagné: Thank you, Ms. Sultan, for your commitment to follow up on the file. I've also understood that the modernization of the Official Languages Act could put you in a stronger position to support the development and enhance the vitality of our official language minority communities. On the one hand, we will make recommendations on the modernization of the Official Languages Act; on the other hand, as the Chair mentioned earlier, this was part of a recommendation that Public Services and Procurement Canada adopt such a regulation. The directive is quite general and rather broad, but there is a regulation that provides a more effective framework for the actions to be taken to require or force federal institutions to consider the interests and needs of schools in official language minority communities in the sale or transfer of real property or assets. It seems to me that this would be another good solution in terms of reinforcing the positive measures that the government must commit to take towards the communities. Thank you.

vous ont déjà posé des questions pour connaître les démarches qui ont été faites par votre ministère au cours des deux dernières années afin de régler la situation particulière de cette école.

Cela dit, le dossier traîne depuis plus d'une décennie. Je siège au Comité des langues officielles du Sénat depuis sept ans déjà et la situation de l'école Rose-des-Vents revient sur la table sans arrêt. Je comprends que les négociations pour l'obtention d'un terrain sont toujours en cours, mais je note que le Plan d'action pour les langues officielles indique que cet enjeu est prioritaire, sans toutefois proposer de solutions concrètes pour régler la situation. Où allons-nous avec ce dossier? C'est une décision politique, évidemment, mais pourriez-vous nous renseigner un peu sur les solutions concrètes qui sont envisagées?

[Traduction]

M. Mills : Comme nous l'avons indiqué plus tôt, monsieur, je devrai faire un suivi à ce sujet, car je ne connais pas en détail le dossier, ce qui a été fait jusqu'ici et ce qui est prévu. Nous obtiendrons le plus de renseignements possible afin de pouvoir fournir une mise à jour complète à propos de ce qui a été fait jusqu'ici et de ce qui est prévu.

Le sénateur McIntyre : Il y aura donc un suivi?

M. Mills : Oui, il y aura un suivi.

Le sénateur McIntyre : Vous pouvez signaler à la ministre responsable de ce dossier qu'il s'agit d'une situation urgente. Je vous remercie de le signaler à la ministre.

[Français]

La sénatrice Gagné : Merci, madame Sultan, de votre engagement à suivre les dossiers. J'ai également compris que la modernisation de la Loi sur les langues officielles pourrait vous permettre de renforcer vos actions pour assurer le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. D'une part, nous ferons des recommandations par rapport à la modernisation de la Loi sur les langues officielles. D'autre part, comme le président l'a mentionné un peu plus tôt, cela faisait partie d'une recommandation que Services publics et Approvisionnement Canada adopte un règlement comme tel. La directive est quand même assez générale, assez large, mais il y a un règlement qui encadre davantage les actions à prendre pour obliger ou forcer les institutions fédérales à tenir compte des intérêts et des besoins des écoles des communautés de langue officielle en situation minoritaire lors de la vente ou de la cession de biens immobiliers et mobiliers. Il me semble que ce serait une autre bonne solution en vue de renforcer les mesures positives que le gouvernement doit s'engager à prendre envers les communautés. Merci.

The Chair: On behalf of the committee, I would like to thank you for your presentations and for answering our questions. From the questions we have asked and that have in fact emerged from the testimony we heard in committee, I'm sure you have grasped just how important a role the PSPC and Treasury Board of Canada Secretariat play in the modernization of the Official Languages Act. We are therefore aware and very pleased to know that you will inform your superiors of the importance of this legislation and how your organizations can integrate the issues affecting official languages minority communities. I sincerely thank you for that.

We now welcome Fiona Keith, Counsel, and Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications, from the Canadian Human Rights Commission; David Thomas, Chairperson, from the Canadian Human Rights Tribunal; and lastly Marie-France Pelletier, Chief Administrator, from Administrative Tribunals Support Service of Canada. Before giving the floor to our witnesses, I would ask the committee members who were not here at the beginning of our meeting to introduce themselves.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, New Brunswick.

The Chair: Welcome. You have the floor, Mr. Smith.

Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications, Canadian Human Rights Commission: Good evening. Thank you, Mr. Chair, for giving the Canadian Human Rights Commission the opportunity to take part in your study on the modernization of the Official Languages Act. Our Chief Commissioner, Marie-Claude Landry, sends her regrets for not being able to be here with you. Joining me today is my colleague Fiona Keith, Senior Counsel and adviser. I'm very pleased to appear with the Canadian Human Rights Tribunal and the Administrative Tribunals Support Service of Canada to further inform this committee on how the federal human rights system works.

[English]

The commission will touch on three points today. The first is that human rights and language rights are similar in nature. Second, under the Canadian Human Rights Act, CHRA, the commission performs a screening function with respect to human rights complaints that is informal, flexible and responsive to Canadians' needs. This process has been very successful at resolving complaints at an early stage, thereby reducing costs and litigation. Third, there are ways that human rights can be protected that do not rely on individual complaints; notably, proactive compliance.

Le président : Au nom du comité, je vous remercie de vos présentations et des réponses que vous avez apportées à nos questions. Vous aurez compris, à la lumière des questions qui ont été posées et qui émanent, en fait, des témoins que nous avons rencontrés en comité, à quel point Services publics et Approvisionnement Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada jouent un rôle important dans la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Nous sommes donc conscients et heureux de savoir que vous allez informer vos supérieurs de l'importance de cette loi, ainsi que de la manière dont vos organisations peuvent intégrer les enjeux qui touchent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Sur ce, je vous remercie.

Nous accueillons maintenant, de la Commission canadienne des droits de la personne, Fiona Keith, avocate, et Keith Smith, directeur général intérimaire des politiques et communications; du Tribunal canadien des droits de la personne, David Thomas, président; et, enfin, du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, Marie-France Pelletier, administrateur en chef. Avant de passer la parole à nos témoins, j'invite les membres du comité qui n'étaient pas présents au début du comité à se présenter.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Bienvenue. La parole est à vous, monsieur Smith.

Keith Smith, directeur général intérimaire des politiques et communications, Commission canadienne des droits de la personne : Bonsoir. Merci, monsieur le président, de donner à la Commission canadienne des droits de la personne l'occasion de participer à votre étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Notre présidente, Marie-Claude Landry, vous communique ses regrets de ne pouvoir être ici avec vous. Je suis accompagné aujourd'hui par ma collègue, Fiona Keith, avocate et conseillère. C'est un grand plaisir de comparaître avec le Tribunal canadien des droits de la personne et le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs afin de fournir à ce comité plus d'information sur le fonctionnement du système fédéral des droits de la personne.

[Traduction]

La commission abordera trois points aujourd'hui. Le premier point, c'est que les droits de la personne et les droits linguistiques sont de nature semblable. Deuxièmement, en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, la commission exerce une fonction de contrôle des plaintes qui est informelle, souple et adaptée aux besoins des Canadiens. Ce processus est d'une grande efficacité pour régler les plaintes à un stade précoce, ce qui permet de réduire les coûts et les litiges. Troisièmement, il existe des moyens de protéger les droits de la personne qui ne reposent pas sur des plaintes individuelles, notamment la conformité proactive.

[Translation]

Much like language rights under the Official Languages Act, human rights are quasi-constitutional in nature. That means that the tribunals and courts must interpret these rights in a broad and purposive manner so as to ensure substantive equality. I will now explain the two-part complaints system under the Canadian Human Rights Act.

The Canadian Human Rights Commission is Canada's human rights institution that protects the core principle of equal opportunity and promotes a vision of an inclusive society free from discrimination.

[English]

The commission receives discrimination complaints and works with both the complainant and the respondent to resolve issues. The commission takes a people-first approach and continues to work toward creating the most effective complaints process possible. Last year, 25,000 people contacted the commission by phone and online because they felt they had been treated unfairly. In most cases, the commission helps these people resolve their issues quickly and informally, or helps them find the appropriate process to resolve their issue.

The commission's work, both formally and informally, greatly reduces the number of people who have to go to the tribunal to have their complaint heard.

In 2018, for example, the commission accepted over 1,100 complaints. A focus on early resolution or mediation means that many of these are resolved relatively quickly and at an early stage. Last year, 65 per cent of mediated complaints reached a settlement.

That brings me to the second part of the process. When a complaint cannot be settled, or when the commission determines that further examination is warranted, it may then refer the complaint to the Canadian Human Rights Tribunal. Chairperson Thomas will speak about how the tribunal does its work. Between 5 and 10 per cent of the complaints the commission accepts are referred to tribunal. In 2018, the commission referred 80 complaints to the tribunal. That's compared with a five-year average of about 59 complaints.

The complaints that go to the tribunal are often complex and systemic in nature. Some of these complaints can take longer to deal with, as Chairperson Thomas will explain.

[Français]

Tout comme les droits linguistiques en vertu de la Loi sur les langues officielles, les droits de la personne sont de nature quasi constitutionnelle. Cela signifie que les tribunaux et les cours doivent conférer à ces droits une interprétation large et intentionnelle afin d'assurer l'égalité réelle. Maintenant, permettez-moi de vous expliquer le système de plaintes en deux parties en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La Commission canadienne des droits de la personne est l'institution nationale des droits de la personne qui protège le principe fondamental de l'égalité des chances et favorise la vision d'une société inclusive à l'abri de la discrimination.

[Traduction]

La commission reçoit les plaintes de discrimination et tente d'amener le plaignant et le mis en cause à régler leurs différends. La commission a adopté une approche qui donne priorité aux gens, et elle cherche constamment à optimiser l'efficacité du processus de traitement des plaintes. L'an dernier, 25 000 personnes ont communiqué avec la commission par téléphone ou en ligne parce qu'elles estimaient avoir été traitées injustement. Dans la plupart des cas, la commission aide ces gens à résoudre leurs problèmes rapidement et de façon informelle ou les aide à trouver le processus approprié pour résoudre l'enjeu en question.

Le travail de la commission, qu'il soit formel ou informel, réduit considérablement le nombre de personnes qui doivent se rendre au tribunal pour faire entendre leur plainte.

À titre d'exemple, en 2018, la commission a accepté plus de 1 100 plaintes. Comme elle met l'accent sur la résolution hâtive ou la médiation, de nombreuses plaintes sont réglées assez rapidement à un stade précoce. Ajoutons que l'an dernier, 65 p. 100 des plaintes traitées en médiation ont abouti à un règlement.

Ce qui m'amène à la deuxième partie du processus. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, ou si la commission juge nécessaire de soumettre une plainte à un examen plus approfondi, elle peut la renvoyer au Tribunal canadien des droits de la personne. Le président Thomas vous en dira davantage sur le fonctionnement du tribunal. La commission achemine au tribunal entre 5 et 10 p. 100 des plaintes acceptées. En 2018, elle en a envoyé 80, alors que la moyenne quinquennale s'établit à environ 59.

Les plaintes acheminées au tribunal sont souvent complexes et de nature systémique. Leur traitement nécessite parfois un certain temps, comme vous l'expliquera le président Thomas.

[*Translation*]

In conclusion and as my third point, I would submit that there are other approaches to protecting human rights, particularly through proactive compliance. Enforcing the rights protected by the CHRA depends on complaints filed by individuals or groups. More recent legislation is based on a proactive approach to protecting people's rights. This approach shifts the burden off individuals.

[*English*]

For instance, the commission also works with federally regulated employers to ensure proactive compliance with the Employment Equity Act. The commission will soon assume new responsibilities under the Pay Equity Act and, if passed, the Accessible Canada Act.

As a final point, while the nature of the protections may differ under each of these acts, together they are intended to ensure that everyone in Canada is treated fairly, no matter who they are.

[*Translation*]

We appreciate the work your committee is doing to ensure that possible amendments to the Official Languages Act will strengthen the protection of language rights in Canada.

Thank you for your attention. We will be happy to answer your questions.

The Chair: Thank you, Mr. Smith. Mr. Thomas?

David L. Thomas, Chairperson, Canadian Human Rights Tribunal: Good evening, everyone. Thank you, honourable senators, for inviting me to appear before your committee today as you consider the Human Rights Tribunal model to better understand the functions of administrative tribunals within the federal jurisdiction. To provide some context, I would like to start by describing our mandate before I delve into how we do what we do.

The Canadian Human Rights Tribunal is an independent, quasi-judicial body that is similar to a court of law but is a little less formal. It hears complaints of discrimination filed against federally regulated employers and service providers. The tribunal conducts inquiries into complaints of discrimination that have been referred to it by the Canadian Human Rights Commission.

[*Français*]

Enfin, comme troisième point, je vous soumetts qu'il existe d'autres moyens de protéger les droits de la personne, notamment par la conformité proactive. Faire respecter les droits protégés par la LCDP dépend des plaintes déposées par des individus ou des groupes. La législation plus récente repose sur une approche proactive de la protection des droits de la personne. Cette approche allège le fardeau des particuliers.

[*Traduction*]

À titre d'exemple, la commission travaille aussi avec des employeurs sous réglementation fédérale afin qu'ils se conforment, de façon proactive, à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Par ailleurs, la commission aura bientôt de nouvelles responsabilités en vertu de la Loi sur l'équité salariale et, si elle est adoptée, de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

En conclusion, bien que chacune des lois offre une protection différente, elles poursuivent ensemble un but commun : voir à ce que tous les gens soient traités équitablement, peu importe qui ils sont.

[*Français*]

Nous apprécions le travail de votre comité en vue d'assurer que des modifications éventuelles à la Loi sur les langues officielles puissent renforcer la protection des droits linguistiques au Canada.

Je vous remercie de votre attention. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Smith. Monsieur Thomas?

David L. Thomas, président, Tribunal canadien des droits de la personne : Bonsoir à tous. Je vous remercie, honorables sénateurs et sénatrices, de m'avoir invité à prendre la parole devant votre comité aujourd'hui, alors que vous examinez le modèle du Tribunal canadien des droits de la personne pour mieux comprendre le rôle des tribunaux administratifs au sein du régime fédéral. Pour mettre les choses en contexte, j'aimerais d'abord parler de notre mandat avant d'expliquer notre fonctionnement plus en détail.

Le Tribunal canadien des droits de la personne est un organisme indépendant quasi judiciaire qui s'apparente à une cour de justice, mais avec une procédure un peu moins formelle. Nous entendons les plaintes de discrimination portées contre des employeurs et des fournisseurs de service sous réglementation fédérale. Le tribunal instruit les plaintes de discrimination qui lui sont renvoyées par la Commission canadienne des droits de la personne.

[English]

The tribunal determines whether the allegation in the complaint is substantiated, being based on one of the 13 prohibited grounds of discrimination listed in the Canadian Human Rights Act. As my commission colleague has explained, under the gatekeeper model, the commission fulfills a screening function. It is mandated to dismiss complaints for a variety of reasons, refer them to other bodies or attempt to resolve them. As a result, only a small subset of complaints filed with the commission — roughly 8 per cent — are ultimately referred to the tribunal for inquiry.

In deciding whether to request a tribunal inquiry, the commission has considerable discretion. It may do so whenever it is “satisfied that, having regard to all the circumstances of the complaint, an inquiry is warranted.” Our members hear cases and decide whether the allegations of discrimination have been substantiated, based on the testimony and evidence presented at the hearing and the legal arguments made. Where a complaint is substantiated, the tribunal can issue a remedial order, fulfilling both compensatory and public interest objectives.

[Translation]

Parties to the tribunal inquiry may challenge the tribunal’s decision by seeking judicial review before the Federal Court, whose decisions are appealable to the Federal Court of Appeal and, with leave, to the Supreme Court of Canada. These courts may uphold or set aside the tribunal’s decision or refer it back to the tribunal for redetermination. If the decision is upheld, the case is closed.

I would now like to share with the committee my personal observations about the realities of the current scheme. Much like the Canadian Human Rights Tribunal, administrative tribunals were created to provide access to justice that is expedient, timely, accessible and administered by subject experts. The commission receives around 1,000 complaints per year, and 8 per cent of those are referred to us for an inquiry. We have nearly 300 active cases at any given time in our roster. The majority of incoming cases are referred to mediation, and over 60 per cent of those mediated complaints result in a settlement.

As for the cases that go on to a hearing, where at least one of the parties declined mediation or the mediation did not result in a settlement, the delays can be lengthy.

[Traduction]

Le tribunal détermine si la plainte est fondée, en fonction des 13 motifs de distinction illicite qui figurent dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Comme l’a expliqué mon collègue de la commission, la commission joue notamment le rôle d’un contrôleur d’accès, qui effectue des examens préalables. Son mandat lui permet de rejeter une plainte pour diverses raisons, de la transmettre à une autre instance ou de tenter de la résoudre. Par conséquent, seule une petite partie — environ 8 p. 100 — des plaintes soumises à la commission sont finalement renvoyées au tribunal.

La commission jouit d’une grande marge de manœuvre pour ce qui est de décider si elle soumettra une plainte à l’examen du tribunal. Elle peut le faire chaque fois qu’« elle est convaincue [...] que, compte tenu des circonstances relatives à la plainte, l’examen de celle-ci est justifié ». Nos membres instruisent les plaintes et décident si les allégations de discrimination sont fondées, en se fondant sur les témoignages et les preuves présentés pendant l’audition, ainsi que sur les arguments juridiques. Quand la plainte est fondée, le tribunal peut imposer des mesures correctives et satisfaire ainsi aux objectifs en matière d’indemnisation et d’intérêt public.

[Français]

Les parties à l’instruction devant le tribunal peuvent contester la décision du tribunal en présentant une demande de contrôle judiciaire devant la Cour fédérale, dont les jugements sont susceptibles d’appel devant la Cour d’appel fédérale, et, sur autorisation, devant la Cour suprême du Canada. Ces tribunaux peuvent maintenir ou renoncer à la décision du tribunal, ou la renvoyer au tribunal pour réexamen. Si la décision est maintenue, le dossier est clos.

J’aimerais maintenant faire part au comité de mes observations personnelles sur les réalités de notre régime. Les tribunaux administratifs comme le Tribunal canadien des droits de la personne ont été créés pour assurer un accès à la justice facile, rapide, opportun et administré par des experts en la matière. La commission reçoit chaque année environ 1 000 plaintes, dont 8 p. 100 environ nous sont renvoyées pour instruction. Nous avons près de 300 dossiers actifs en tout temps dans notre inventaire. La majorité des nouveaux cas sont renvoyés à la médiation et plus de 60 p. 100 de ces médiations aboutissent à un règlement.

En ce qui concerne les dossiers qui font effectivement l’objet d’une instruction, lorsqu’au moins une partie a refusé la médiation ou que la médiation n’a pas abouti à un règlement, les délais peuvent être plus longs.

[English]

There are several reasons why they can take so long. In human rights cases, the stakes are very high. Second, anti-discrimination law is complex. Third, we are now handling more complaints that deal with unique and complex subject areas. Fourth, our adjudications often involve self-represented parties.

The tribunal's quasi-judicial hearings have much the same structure as a formal trial before a court: The parties before the tribunal lead evidence, call and cross-examine witnesses and make submissions on how the law should be applied to the facts. As a primarily adjudicative body with court-like powers and procedures, the members of our tribunal must respect the principles of natural justice so as to ensure that each party is given full and ample opportunity to be heard. At the same time, we must ensure we do not raise a reasonable apprehension of bias in our decision-making.

This concludes my opening marks. I will be happy to take questions.

[Translation]

Marie-France Pelletier, Chief Administrator, Administrative Tribunals Support Service of Canada: Thank you, honourable senators, for giving me the opportunity to appear before you as part of the study on the modernization of the Official Languages Act. I would like to begin by briefly describing the role and mandate of the Administrative Tribunals Support Service of Canada, the ATSSC, which was established on November 1, 2014. The ATSSC is responsible for providing support services and facilities to 11 federal administrative tribunals, including the Canadian Human Rights Tribunal, by way of a single integrated organization. The tribunals supported by the ATSSC represent a portion of the 30 federal administrative tribunals. These are generally small organizations that vary in size from approximately three to 100 full-time and part-time tribunal members. Their mandates are varied, spanning a vast array of specialization, from commerce and international trade to the administration of monetary penalties, to human rights and Indigenous rights, social programs, labour relations, the protection of public servants who are whistleblowers and the protection of cultural assets.

[English]

The tribunals are listed in the annex to the ATSSC Act. The ATSSC reports to Parliament through the Minister of Justice and the Attorney General, but it operates at arms' length from the Department of Justice.

[Traduction]

Plusieurs raisons expliquent que l'instruction d'une plainte puisse prendre un certain temps. Premièrement, lorsqu'il s'agit de droits de la personne, les enjeux sont énormes. Deuxièmement, la législation en matière de discrimination est complexe. Troisièmement, un plus grand nombre de plaintes portent maintenant sur des sujets complexes et hors du commun. Quatrièmement, il arrive souvent que des gens qui sont partie à l'affaire se représentent eux-mêmes.

La structure des auditions quasi judiciaires du tribunal est semblable à celle d'un procès formel : les parties présentent des éléments de preuve, appellent des témoins, les contre-interrogent et présentent des arguments quant à la façon dont la loi devrait s'appliquer aux faits à l'étude. Comme notre tribunal est essentiellement un organe de décision doté de pouvoirs et de procédures semblables à ceux d'une cour de justice, les membres du tribunal doivent respecter les principes de la justice naturelle et voir à ce que chaque partie ait amplement l'occasion de se faire entendre. Nous devons aussi faire en sorte que nos décisions ne suscitent pas de craintes raisonnables de partialité.

Voilà qui conclut mes observations préliminaires. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

[Français]

Marie-France Pelletier, administrateur en chef, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs : Merci beaucoup, honorables sénateurs, de l'occasion qui m'est donnée de comparaître devant vous sur la question de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. J'aimerais commencer en décrivant brièvement le rôle et le mandat du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, ou SCDATA, ou encore ATSSC en anglais. Le SCDATA a été créé le 1^{er} novembre 2014. Il est chargé d'offrir des services de soutien à 11 tribunaux administratifs fédéraux, dont le Tribunal canadien des droits de la personne, au moyen d'un guichet unique et intégré. Les tribunaux appuyés par le SCDATA représentent une partie des 30 tribunaux administratifs fédéraux. Ce sont généralement de petites organisations dont la taille varie de 3 à 100 membres à temps plein et à temps partiel. Leurs mandats sont variés et couvrent une vaste gamme de domaines spécialisés, qui vont du commerce national et international à l'administration de sanctions pécuniaires en passant par les droits de la personne et les droits autochtones, les programmes sociaux, les relations de travail, la protection des fonctionnaires divulgateurs et celle des biens culturels.

[Traduction]

La liste des tribunaux figure à l'annexe de la Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Le SCDATA relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Justice et procureur général, mais il n'a aucun lien de dépendance avec le ministère de la Justice.

The support services we provide to the tribunals we serve are divided into two main categories: specialized services in each tribunal's field of expertise and centralized back-office internal services common to all tribunals.

The specialized services are offered by expert staff who work in secretariats dedicated to each tribunal. As such, these employees work directly with tribunal members to assist them in the accomplishment of their mandate.

The specialized staff work in registry services, legal services, research and analysis, linguistic services and other mandated or case-specific activities such as mediation or investigations.

[*Translation*]

The centralized internal services we provide include human resources, financial services, information management and technology, accommodations, security, planning and communications. By providing these various types of services, the ATSSC supports the tribunals in exercising their individual powers and performing their unique duties and functions in accordance with their respective legislation, rules and regulations. It is important to note that, in offering these services, the ATSSC and its employees do not have any the powers that are conferred by law on any of the administrative tribunals or their members. Our role is that of a service provider and a facilitator for the tribunals to be able to deliver their mandates. Our role is also to ensure full accountability in the expenditure of public funds and in the adherence to legislation and policies that direct the management of public sector institutions.

[*English*]

In our role as a service provider, we work collaboratively and extensively with the tribunals to identify their needs and priorities, as well as continuous improvements to systems, services and processes.

We are committed to ensuring that appropriate resources are available to support the tribunals' operational processes and caseload management, within the confines of the funding allocated for that purpose.

To this end, the ATSSC is expected to have a budget of \$92.1 million in 2019-20. Our workforce consists of over 575 employees. Approximately 75 per cent of them are co-located with the tribunals and work directly with them to offer specialized expert services and approximately 25 per cent of our employees work in the back-office functions. Together we support up to 200 Governor-in-Council appointees who are members of the 11 administrative tribunals.

Les services de soutien que nous fournissons aux tribunaux se divisent en deux catégories : nous offrons des services spécialisés dans le champ d'expertise de chacun des tribunaux, et des services administratifs internes et centralisés, communs à tous les tribunaux.

Les services spécialisés sont offerts par un personnel expert qui travaille dans les secrétariats rattachés aux tribunaux. Ces employés travaillent directement avec les membres des tribunaux pour les aider à réaliser leur mandat.

Ce personnel spécialisé se consacre aux services de greffe, de recherche et d'analyse, aux services juridiques et linguistiques, et à toute autre activité liée au mandat ou aux dossiers particuliers d'un tribunal, comme la médiation ou les enquêtes.

[*Français*]

Quant aux services internes que nous fournissons, ils comprennent les ressources humaines, les services financiers, la gestion de la technologie de l'information, les installations, la sécurité, la planification et les communications. En fournissant ces divers types de service, le SCDATA soutient les tribunaux dans l'exercice de leurs pouvoirs respectifs et le respect des obligations et des fonctions qui leur incombent en vertu des lois, des règles et des règlements en vigueur. Il est important de souligner que, même s'ils offrent ces services, le SCDATA et ses employés ne jouissent pas des pouvoirs conférés par la loi à chaque tribunal et à ses membres. Notre rôle est de fournir des services aux tribunaux et de faciliter ainsi la réalisation de leur mandat. Notre rôle est également de nous assurer que les fonds publics sont utilisés de façon pleinement responsable et dans le respect des lois et politiques qui régissent la gestion des institutions publiques.

[*Traduction*]

En tant que fournisseurs de services, nous travaillons étroitement et activement avec les tribunaux pour cerner leurs besoins et priorités et trouver des moyens d'améliorer continuellement les systèmes, les services et les processus.

Nous veillons à ce qu'il existe des ressources appropriées pour soutenir les processus opérationnels et la gestion des dossiers des tribunaux, dans les limites du financement affecté à ces objectifs.

À ces fins, le SCDATA devrait disposer d'un budget de 92,1 millions de dollars en 2019-2020. Notre effectif compte plus de 575 employés. Environ 75 p. 100 d'entre eux travaillent dans les locaux des tribunaux et les aident directement en leur offrant des services spécialisés. L'autre partie de notre effectif, soit environ 25 p. 100 des employés, travaille dans les équipes de services internes centralisés. Ensemble, nous appuyons jusqu'à 200 membres nommés par le gouverneur en conseil pour les 11 tribunaux administratifs.

[Translation]

On November 1, 2019, the ATSSC will be marking its five-year anniversary. Over the course of the coming years, we will continue our work of the past five years, namely championing a culture of service excellence, innovation and continuous improvement in the services that we offer to the tribunals we serve.

Mr. Chair, this concludes my remarks. I would be pleased to answer the committee's questions.

The Chair: Thank you, Ms. Pelletier.

We will now move on to a discussion period with senators. I would remind the witnesses and my colleagues that we have given ourselves a small directive. Each senator has five minutes to ask questions and receive responses. As you represent three institutions that are very important to us, we hope that you will be very concise in both your questions and your answers.

Senator Maltais: I will certainly abide and be very brief.

First, I would like to welcome you, ladies and gentlemen. We don't often meet people like you. You rarely appear before committees, probably because you are not invited, but you should certainly be invited more often. You are the guardians of rights and equality in Canada.

Is it necessary to file a complaint before a particular person, company or group can access your services? Do you need a formal written complaint before you can work for them?

Fiona Keith, Senior Counsel, Canadian Human Rights Commission: Thank you for your question.

[English]

The commission does a lot of work at what we call the front door. My colleague Keith told you about the numbers of people who call us every year and many of those people spend time speaking with an intake officer or a complaints analyst, who does not take a complaint but, in fact, directs them to a better place to resolve their issues or concerns.

A lot of commission resources are taken up with those kinds of calls and then they don't have to go to a tribunal. The commission also, as Canada's national human rights institution, has a mandate to promote and protect human rights. This is described in section 27 of the Canadian Human Rights Act. It's a very broadly based mandate. It is through that mandate that the commission works directly with non-governmental organizations, employers, unions and other organizations across Canada to protect and promote human rights.

[Français]

Le 1^{er} novembre 2019, le SCDATA célébrera sa cinquième année d'existence. Au cours des prochaines années, comme ce fut le cas durant les cinq dernières, nous continuerons de faire la promotion d'une culture d'excellence, d'innovation et d'amélioration continue dans les services que nous offrons à nos tribunaux.

Monsieur le président, cela met fin à mon allocution. Je répondrai avec plaisir aux questions du comité.

Le président : Je vous remercie, madame Pelletier.

Nous allons maintenant passer à la période d'échange avec les sénateurs. Je rappelle aux témoins et à mes collègues que nous nous sommes donné une petite consigne. Chaque sénateur dispose de cinq minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Comme vous êtes trois institutions importantes pour nous, nous espérons que vous serez, à la fois dans vos questions et vos réponses, très concis.

Le sénateur Maltais : Je vais certainement vous écouter et être bref.

D'abord, bienvenue, mesdames et messieurs. C'est assez rare qu'on rencontre des gens comme vous. Vous ne venez pas souvent devant les comités, probablement parce que vous n'y êtes pas invités, mais on devrait sans doute vous inviter plus souvent. Vous êtes les gardiens des droits et de l'égalité au Canada.

Faut-il nécessairement déposer une plainte pour que vos services se mettent en marche pour une personne, une entreprise ou un groupe en particulier? Cela exige-t-il une plainte écrite officielle?

Fiona Keith, avocate, Commission canadienne des droits de la personne : Merci de votre question.

[Traduction]

La commission fait beaucoup de travail d'aiguillage. Keith, mon collègue, a parlé du nombre de gens qui communiquent avec nous chaque année. Bon nombre d'entre eux parlent avec un agent d'information ou un analyste des plaintes, qui ne reçoit pas leur plainte, mais les aiguille plutôt vers une autre instance mieux placée pour répondre à leurs préoccupations.

Une grande partie des ressources de la commission sert à traiter les appels de ce genre, sans qu'il soit nécessaire de passer par le tribunal. Par ailleurs, à titre d'institution nationale en matière de droits de la personne, la commission a le mandat de promouvoir et de protéger ces droits, comme l'indique l'article 27 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. C'est dans le cadre de ce vaste mandat que la commission collabore directement avec des organisations non gouvernementales, des employeurs, des syndicats et d'autres

[*Translation*]

Senator Maltais: Ms. Keith, Mr. Smith, Mr. Thomas or Ms. Pelletier, if I asked you to look into the situation of the École Rose-des-Vents in Vancouver, in my capacity as a senator and member of the Standing Senate Committee on Official Languages, and to conduct an inquiry on the rights of these persons, would you be able to do it?

[*English*]

Ms. Keith: The commission does not have jurisdiction to accept complaints based on language. If someone comes to us and their complaint is related to their ethnicity, or national or ethnic origin as a French Canadian or as an English-speaking Canadian then we might take those kinds of complaints. There have been a number of examples. In general we don't have jurisdiction to deal with language rights.

[*Translation*]

Senator Maltais: In your response, you left out French-speaking Canadians. You talked about English-speaking Canadians and allophones, but not about French speakers.

[*English*]

Ms. Keith: I believe I mentioned French Canadian. For example, if someone was on a job site and felt that they were being harassed —

[*Translation*]

Senator Maltais: I will stop you right there. I apologize, but that's not what I'm asking you. I am asking you whether you can conduct an inquiry — there are four of you here, and you are the chairperson — and look into what is going on with the École Rose-des-Vents French school board and how three-year-old children are being treated in an ostensibly democratic country that supposedly defends equal rights. That is what I'm asking you. Would you be able to do it or not?

Mr. Thomas: I don't know all the facts, but at this time, we don't have that jurisdiction under our mandate. If the government wants to change our mandate, that's another thing altogether. Official language rights are quite different from human rights.

Senator Maltais: I know you well and I can see where you're going. If the committee asked for an inquiry into what is going on there, would you do it?

organismes de partout au pays afin de protéger et de promouvoir les droits de la personne.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Si je vous demandais, madame Keith, monsieur Smith, monsieur Thomas ou madame Pelletier, d'examiner la situation du conseil scolaire francophone de l'école Rose-des-Vents, à Vancouver, en qualité de sénateur membre du Comité sénatorial permanent des langues officielles, et de faire enquête sur les droits de ces personnes, seriez-vous en mesure de le faire?

[*Traduction*]

Mme Keith : La commission ne peut pas accepter de plaintes relatives à la langue, car elles dépassent son mandat. Toutefois, si la plainte d'une personne est liée à son ethnicité ou encore à ses origines nationales ou ethniques à titre de Canadien français ou de Canadien anglais, il se peut que nous puissions la traiter. Il y a eu un certain nombre de cas de ce genre. De manière générale, les droits linguistiques ne relèvent pas de notre compétence.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Dans votre réponse, vous avez omis les francophones. Vous avez parlé des anglophones, des allophones, mais pas des francophones.

[*Traduction*]

Mme Keith : J'ai mentionné les Canadiens français, je crois. À titre d'exemple, si une personne se sent harcelée dans son milieu de travail...

[*Français*]

Le sénateur Maltais : Je vous arrête ici. Je m'excuse, mais ce n'est pas ce que je vous demande. Je vous demande si vous êtes capables de faire enquête — vous êtes quatre ici, et vous êtes président —, d'aller voir ce qui se passe au conseil scolaire francophone de l'école Rose-des-Vents, de voir comment des enfants de trois ans sont traités dans un pays prétendument démocratique et responsable de l'égalité des droits. C'est ce que je vous demande. Êtes-vous capable de le faire, oui ou non?

M. Thomas : Je ne connais pas tous les faits, mais cette compétence ne fait pas partie de notre mandat en ce moment. Si le gouvernement veut changer notre mandat, c'est autre chose. Les droits qui ont trait aux langues officielles sont bien différents des droits de la personne.

Le sénateur Maltais : Je vous connais bien et je vous vois venir. Si le comité demandait d'aller enquêter sur ce qui se passe là-bas, est-ce que vous le feriez?

Mr. Thomas: At this time, I do not believe it would be possible under the law as it is currently worded.

Senator Gagné: Thank you for your presentations. We have been listening to the testimony of many young people, community members and others for more than a year. The need for an administrative tribunal has been put forward, discussed and debated. The reason for discussing this matter was to relieve the Commissioner of Official Languages of his dual mandate of promoting linguistic rights and also policing them.

When the Commissioner of Official Languages appeared before us, he proposed that we use the Canadian Human Rights Tribunal as a model on condition that it be efficient and that it focus on making decisions about important points of contention. If the federal government decides to draw inspiration from this tribunal when it modernizes the act, what best practices should be retained and what elements will have to be modified to ensure that it is efficient?

Mr. Thomas: The priority would be to be clear in our legislation, because it is important for the parties before the tribunal and for the tribunal itself to have a good understanding of its mandate and its powers. I believe that I can be more specific if I may continue in English.

[English]

I think it's very important if Parliament wants to go this way to make a very clear mandate for the tribunal and to make the scope of what its powers are very clear in the legislation, not to be in a vague manner.

It is also important that if there is a screening body — if the commissioner, for example, will screen, then there has to be a very defined role on how they will participate further, even if they will.

It is very important that if you have a tribunal, that tribunal must be at arm's length, and it must be an impartial body that weighs the evidence that it is going to hear from both parties who are affected by the preliminary decision of the commissioner.

There are two ways you can do that. You can also have a tribunal, which is the primary determiner of facts, who finds the facts themselves and hears evidence from the parties. Or you could have a different model, which has been proposed now under Bill C-81, the "Accessible Canada Act," and Bill C-86, the "Pay Equity Act," where the commission will make decisions and the tribunal will be in an appellate role, where it will hear appeals of those decisions made at the commissioner level.

M. Thomas : En ce moment, je ne crois pas que c'est possible en vertu de la loi telle qu'elle est formulée en ce moment.

La sénatrice Gagné : Merci de vos présentations. Cela fait maintenant plus d'un an que nous entendons des témoignages de plusieurs jeunes, de membres de la communauté, et cetera. Toute cette question du besoin de créer un tribunal administratif a été avancée, discutée et débattue. La raison pour laquelle on a discuté de cela, c'est pour libérer le commissaire aux langues officielles de son double mandat, c'est-à-dire qu'il a un mandat de promotion, mais aussi de policier des droits linguistiques.

Lorsque le commissaire aux langues officielles a témoigné ici, il a proposé de s'inspirer du modèle du Tribunal canadien des droits de la personne, mais à condition qu'il soit efficace et qu'il se consacre à trancher des points de litige importants. Si le gouvernement fédéral décidait de s'inspirer de ce tribunal lorsqu'il modernisera sa loi, quelles seront les pratiques exemplaires à retenir et quels éléments devront être ajustés pour assurer son efficacité?

M. Thomas : La priorité serait d'être clair dans nos législations, parce qu'il est important pour les parties qui sont devant le tribunal, et pour le tribunal lui-même, de bien connaître son mandat et ses pouvoirs. Je crois que, si vous me permettez de poursuivre en anglais, je pourrais être plus précis.

[Traduction]

Si le Parlement souhaite emprunter cette voie, il devra établir très clairement le mandat du tribunal et définir tout aussi clairement l'étendue de ses pouvoirs dans la loi, en évitant le flou à tout prix.

Dans la même veine, si jamais un organisme était chargé de faire le tri parmi les dossiers — le commissaire, par exemple —, son rôle et ses attributions aussi devront être très clairement définis, notamment quant à sa participation aux étapes ultérieures, si participation il y a.

Si jamais un tribunal était créé, il devrait être absolument indépendant. Il doit s'agir d'un organisme capable d'évaluer de manière impartiale la preuve qui lui est soumise par les parties touchées par la décision préliminaire du commissaire.

Deux options sont possibles : la première est celle du tribunal ayant pour mandat premier d'établir les faits à partir du témoignage des parties. Cela dit, il serait aussi possible d'envisager un autre modèle, c'est-à-dire celui qui est proposé dans le projet de loi C-81, Loi canadienne sur l'accessibilité, et dans la Loi sur l'équité salariale qui a été édictée par le projet de loi C-86. Les décisions seraient alors rendues par la commission, et le tribunal serait là comme instance d'appel.

There are sort of two models that the Official Languages Commissioner could look at, one where a tribunal looks at the facts *de novo* in the first instance, or here is an appeal of a decision made by the commissioner. The commissioner would then have to determine whether they participate, as our commission participates in front of us, in our tribunal, in the public interest.

[Translation]

Senator Gagné: I have a supplementary question. How much of an advantage is it to have a commission that can study a complaint in advance and act as a complainant when warranted?

[English]

Mr. Smith: We have a lot of experience as a screening body. It serves an important education function with complainants. I told you that 25,000 people contact the commission, well, that boils down to about 1,100 complaints after we have engaged, referred, talked to, talked people through. Also, the processes could be flexible and informal. We do a lot of mediation. Before things get to a *de novo* case at the tribunal, we have done a lot of the work to educate and guide people through the process. I see a real advantage in doing that.

If you don't mind, my colleague was going to add something about the advantage.

Ms. Keith: If I could add something about what could be different in the case of language I would say that, as my colleague Mr. Smith said, language rights and human rights enjoy a lot of the same aspects from a legal perspective.

When you come to adjudicating them, there may be differences. In the case of human rights, there is often significant questions of credibility that require *viva voce* or oral evidence to be heard. That can be factor explaining the length in hearing time.

Right now, language rights are adjudicated by the federal court through summary proceedings where written affidavits are filed and only, as I understand it, in rare incidents are people called to give oral testimony.

In any possible future legislation, giving an administrative tribunal mandate over language rights, that flexibility in approaches to a hearing would be important.

Senator Gagné: Thank you.

Bref, deux modèles pourraient être envisagés par le commissaire aux langues officielles, un premier où un tribunal serait chargé d'examiner les faits en première instance, et un second où il entendrait plutôt les décisions du commissaire qui sont portées en appel. Le commissaire aurait alors à déterminer s'il est dans l'intérêt de participer aux procédures, comme le fait la commission pour son propre tribunal.

[Français]

La sénatrice Gagné : J'aurais une question complémentaire. À quel point est-il avantageux d'avoir une commission qui peut préalablement étudier une plainte et agir comme plaignante lorsque celle-ci est fondée?

[Traduction]

M. Smith : Nous avons beaucoup d'expérience dans ce rôle, ce qui nous permet notamment de mieux renseigner les plaignants. Je vous disais plus tôt que 25 000 personnes communiquent avec la commission, mais une fois que nous avons discuté avec elles, que nous leur avons expliqué le processus et que nous les avons redirigées au besoin vers un organisme mieux placé pour les aider, environ 1 100 d'entre elles finissent par porter officiellement plainte. Il faut dire que le processus est informel et laisse une certaine marge de manœuvre. Nous faisons beaucoup de médiation. Avant qu'une cause ne soit renvoyée au tribunal, nous ne ménageons aucun effort pour bien renseigner les gens et les guider dans le processus. Personnellement, je vois beaucoup d'avantages à procéder ainsi.

Si vous n'y voyez pas d'incon IV vénient, ma collègue aimerait ajouter quelque chose.

Mme Keith : J'aimerais parler de l'aspect linguistique, si vous permettez. Comme le disait M. Smith, juridiquement parlant, les droits linguistiques et les droits de la personne se ressemblent beaucoup, mais il y a des différences.

C'est quand vient le temps de trancher les litiges qu'elles ressortent. Dans le cas des droits de la personne, la crédibilité est souvent un enjeu de taille, ce qui suppose qu'on doit entendre les témoins de vive voix. C'est ce qui explique en partie la durée du processus d'audience.

Pour le moment, les causes touchant les droits linguistiques font l'objet de procédures sommaires devant la Cour fédérale, qui procède uniquement par affidavits écrits. Sauf erreur, c'est seulement dans de rares cas que les parties sont appelées à témoigner en personne.

Selon moi, si une loi devait émerger du processus et donner à un tribunal administratif le pouvoir d'entendre les causes touchant les droits linguistiques, je crois que ce tribunal devrait avoir la même latitude quant au type d'audience qu'il tient.

La sénatrice Gagné : Je vous remercie.

[Translation]

Senator McIntyre: Thank you for your presentations. I note that any decision by the commission or the tribunal could be subject to judicial review before the Federal Court.

How many decisions undergo a judicial review before the Federal Court?

Mr. Thomas: Not many.

[English]

Each year we really don't finish that many final decisions. As I said before, most of the referrals we have are settled via mediation that we conduct or the parties sometimes settle directly.

In terms of final decisions rendered in a given year, it may only be, in our case, ten or a dozen cases. I would say it varies, but I would say probably not more than one or two of those would be judicially reviewed. I don't have the exact statistics; I could get that for you if you would like me to follow up.

Ms. Keith: Thank you for your question. There is an aspect of judicial review in the human rights system that is different than in the current system for the protection of language rights, and that is the decisions of the Canadian Human Rights Commission, the screening decisions that Mr. Smith has described to you, those can also be subject to judicial review whereas my understanding is that the decisions of the language commissioner are not subject to judicial review.

[Translation]

Senator McIntyre: I note that the commission and the Canadian Human Rights Tribunal were created under the Canadian Human Rights Act.

The Administrative Tribunals Support Service of Canada was created by the Administrative Tribunals Support Service of Canada Act. It is my understanding that it provides services to 11 federal administrative tribunals, including the Canadian Human Rights Tribunal.

That said, what are the challenges you face when implementing the Official Languages Act? My question is for the three representatives.

Ms. Pelletier: Do you mean as a federal institution?

Senator McIntyre: Yes.

Ms. Pelletier: In our case, if we are talking about complaints we received or that we have worked on with the commissioner's office, there have not been many, and they are fairly recent.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie de vos présentations. Je remarque que toute décision rendue par la commission ou par le tribunal peut faire l'objet d'une révision judiciaire devant la Cour fédérale.

Combien de décisions font-elles l'objet d'une révision judiciaire chaque année devant la Cour fédérale?

M. Thomas : Pas beaucoup.

[Traduction]

Très peu de décisions définitives sont rendues dans une année. Comme je le disais plus tôt, la plupart des causes se résolvent grâce à la médiation ou parce que les parties ont réussi à s'entendre entre elles.

On peut parler d'une dizaine, voire d'une douzaine de décisions définitives par année. Cela varie, évidemment, mais je dirais que, du nombre, pas plus d'une ou deux font l'objet d'un contrôle judiciaire. Je n'ai pas les chiffres exacts, cela dit, mais je pourrais vous les transmettre si vous le souhaitez.

Mme Keith : Je vous remercie. Il y a une différence entre les contrôles judiciaires de causes touchant les droits de la personne et celles touchant les droits linguistiques. En effet, les décisions préliminaires de la Commission canadienne des droits de la personne, l'espèce de tri qu'elle fait parmi les plaintes, peuvent elles aussi être l'objet d'un contrôle judiciaire, ce qui n'est pas le cas, à ce que j'ai compris du moins, des décisions rendues par le commissaire aux langues officielles.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Je remarque que la commission et le Tribunal canadien des droits de la personne ont été créés en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Pour ce qui est du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, il a été créé en vertu de la Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Je comprends qu'il offre des services à 11 tribunaux administratifs fédéraux, y compris au Tribunal canadien des droits de la personne.

Cela dit — et ma question s'adresse aux trois représentants —, quels sont les défis auxquels vous faites face dans la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles?

Mme Pelletier : Vous voulez dire en tant qu'institution fédérale?

Le sénateur McIntyre : Oui.

Mme Pelletier : Dans notre cas, si on parle des plaintes que nous avons reçues ou dans lesquelles nous avons été impliqués avec le bureau du commissaire, il n'y en a pas eu beaucoup, et elles sont plutôt récentes.

I will not go into the details because some are still under review. However, I can give you an idea of their nature. We received one complaint, which has been resolved, concerning the publication of court decisions released in both official languages simultaneously.

We then received two complaints about linguistic profiles on certain postings for vacant positions. We also received two complaints about some information in both official languages that was not of the same quality. One complaint was about information on the website of one of the courts, and the other was about the display language on telephones. That is the nature of the complaints we received.

Everyone is familiar with the provisions of the Official Languages Act, everyone is familiar with their obligations under the law as a federal institution. We fulfill these obligations every day. Therefore, I cannot say that it is a particular challenge. It is simply part of the work environment.

Senator McIntyre: I note that Parts I to IV of the Official Languages Act take precedence over all other federal laws, with the exception of the Canadian Human Rights Act.

Could you comment on that?

[English]

Ms. Keith: My understanding is that the parts following Part 4 are not quasi-constitutional in nature. This means that the duties imposed on organizations by the Official Languages Act are not quasi-constitutional in nature.

It is not an area that I practise in. I would not offer any further comment except to say that under the Canadian Human Rights Act, the entire legislation is treated as quasi-constitutional in nature.

Senator Jaffer: Thank you all for being here. It has been very interesting. I have learned a lot. After visiting the website of the Canadian Human Rights Commission, I see you have received many complaints regarding hate crimes and discrimination complaints related to race, colour, national or ethnic origin and religion but none — because language is not covered. I guess that goes to Federal Court. We are looking at new ways of suggesting — new modernization ways. I'm wondering, is this something that we should be looking at? Is this something we should be recommending, that language be added to the complaints you receive? I know at the moment it goes to the Federal Court. I get that. We all know that Federal Court is much more expensive. I appreciated the way you explained the process that people come, they complain and it is resolved. Out of 20,000, it comes to 1,000. Do you think that one of the things — and you may not be able to comment — maybe what you can

Je ne vais pas en parler en détail, parce que certaines sont encore à l'étude. Je peux, par contre, vous donner une idée des catégories. On a reçu une plainte, qui est résolue, au sujet de la publication des décisions des tribunaux qui se fait simultanément dans les deux langues officielles.

Ensuite, on a reçu deux plaintes concernant le profil linguistique de certaines affiches pour des postes à combler. On a aussi reçu deux plaintes au sujet de certaines informations dont la qualité n'était pas disponible à valeur égale dans les deux langues officielles. Dans un cas, c'était de l'information sur le site web d'un des tribunaux et, dans l'autre cas, c'était la langue d'affichage sur les téléphones. C'est la nature des plaintes qu'on a reçues.

Tout le monde connaît les dispositions de la Loi sur les langues officielles, tout le monde connaît ses obligations en vertu de la loi, en tant qu'institution fédérale. Répondre à ces obligations fait partie de notre quotidien. Je ne pourrais donc pas dire que c'est un défi particulier, car cela fait tout simplement partie de l'environnement de travail.

Le sénateur McIntyre : Je remarque que les parties I à IV de la Loi sur les langues officielles ont préséance sur toutes les autres lois fédérales, à l'exception de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Pouvez-vous préciser votre pensée à ce sujet?

[Traduction]

Mme Keith : Selon ce que j'en comprends, les parties suivant la partie IV ne sont pas de nature quasi constitutionnelle, ce qui veut dire que les obligations des organismes aux termes de la loi ne le sont pas non plus.

Ce n'est toutefois pas mon domaine de spécialité. Je préfère donc ne pas m'avancer davantage, si ce n'est pour dire que la totalité de la Loi canadienne sur les droits de la personne est considérée comme de nature quasi constitutionnelle.

La sénatrice Jaffer : Merci à vous tous d'être venus nous voir aujourd'hui. Ce fut très intéressant, et j'ai appris beaucoup de choses. Je suis allée voir le site web de la Commission canadienne des droits de la personne, et je constate que vous avez reçu de nombreuses plaintes visant des crimes haineux ou de la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique et la religion, mais aucune sur la langue, pour la simple et bonne raison que celle-ci n'est pas mentionnée dans la loi. J'imagine que ces plaintes sont adressées à la Cour fédérale. Nous aimerions trouver d'autres façons de moderniser la loi. Qu'en pensez-vous? Devrions-nous recommander que la commission puisse traiter les plaintes de nature linguistique? Pour le moment, ces plaintes sont adressées à la Cour fédérale, je le comprends, mais nous savons tous que les procédures devant la Cour fédérale coûtent beaucoup plus cher. J'ai aimé la manière dont vous avez expliqué qu'une fois que vous expliquez le

comment on is something that we should be looking at, to add language to the definition?

Mr. Smith: That's a fantastic question. Just before we came in here we were saying, "How are we going to talk about the issue of whether language is a human right or not?" I am an old human rights hack, and I would argue, yes, indeed, it falls under the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. It is in the Charter. There is room for that debate. I guess it would, at the end of the day, be a political decision about how to proceed in that regard. Great question.

Senator Jaffer: Of course, I respect that. I respect that you cannot say anything further. I don't want to put you in a difficult position.

Mr. Thomas, I have a question for you. We have been studying how to modernize the bill. One of the things we've been looking at is to recommend — or we have not discussed recommendations and that's within the committee, but to have Supreme Court justices know both languages. I was wondering how bilingual is the tribunal? Because we all know that nuances of the language are so important. I was wondering if you were able to tell us how bilingual the tribunal is?

Mr. Thomas: I would be pleased to do that.

Senator Jaffer: I know you will say language is not an issue but that doesn't mean anything if somebody could be discriminated against for hate if they were of a French-speaking background. That's not a language issue. That's another issue.

Mr. Thomas: Let me share some statistics. First of all, we currently have 272 active cases before the tribunal. Of that 272, there are 9 French language cases. That's about 3 per cent. I don't know why it is so low but that's our current statistic. We have three francophone members: one full-time, two part-time; two based in Quebec, the part-time members. We have a new vice-chair who is coming to join us very soon who is fluently bilingual and has handled adjudications and mediations in both official languages. Myself, I am from Vancouver as well. My French testing level is a C-B-C.

I myself believe, as you said, there are often subtle nuances that come across in an adjudication. I myself don't feel comfortable to do an adjudication in my second official language. Given the caseload that we have in French and the capacity we have at the tribunal, we certainly have no problem meeting any of those needs. I think virtually everybody who works at the tribunal is bilingual.

processus aux gens, les plaintes se résolvent souvent d'elles-mêmes. Sur 20 000 personnes, seulement 1 000 finissent par porter plainte. Croyez-vous que nous devrions... mais bon, vous ne pourrez peut-être pas me répondre. Vous pourriez toutefois nous dire si, à votre avis, nous devrions ajouter la langue à la définition figurant dans la loi.

M. Smith : C'est une excellente question. Juste avant d'entrer dans la salle, nous nous demandions comment nous allions répondre à la question de savoir si les droits linguistiques font partie des droits de la personne. Je m'occupe de droits de la personne depuis très longtemps, et j'aurais tendance à dire que oui, les droits linguistiques sont visés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. C'est dans la Charte. Cela dit, c'est un débat qui doit se faire. J'imagine qu'au final, la décision reviendra aux politiciens. Excellente question.

La sénatrice Jaffer : Je suis consciente que vous ne pouvez pas en dire plus, et je le respecte. Je ne veux pas vous mettre dans une position difficile.

Monsieur Thomas, j'ai une question pour vous. Nous cherchons comment moderniser le projet de loi. Nous songeons notamment à recommander... en fait, nous n'avons pas encore discuté des recommandations que fera le comité, mais certains veulent que les juges de la Cour suprême connaissent les deux langues officielles. À quel point les juges de votre tribunal sont-ils bilingues? Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance des nuances dans le discours. Pouvez-vous nous en dire plus?

M. Thomas : Avec plaisir.

La sénatrice Jaffer : Je sais que vous allez me dire que la langue n'est pas un enjeu et que si une personne est discriminée, qu'elle parle français ne change rien à l'affaire. La langue n'entre pas en ligne de compte. Mais ce n'est pas de ça que je parle.

M. Thomas : Permettez-moi de vous donner quelques statistiques. Premièrement, 272 causes sont actuellement devant le tribunal. Du nombre, 9 sont en français, ce qui représente environ 3 p. 100 de toutes les causes. J'ignore pourquoi c'est si peu, mais c'est ainsi. Le tribunal compte trois membres francophones, un à temps plein et deux à temps partiel, et ces deux derniers sont au Québec. Une nouvelle personne occupera bientôt la vice-présidence, et elle est parfaitement bilingue. Elle a aussi rendu des décisions et fait de la médiation dans les deux langues officielles. Moi-même, je viens de Vancouver et j'ai obtenu la cote linguistique C-B-C.

Je crois moi aussi qu'il faut tenir compte de nuances subtiles pour rendre une décision. Personnellement, je ne suis pas très à l'aise de rendre une décision dans ma langue seconde. Cela dit, vu le nombre de cas en français dont le tribunal est saisi et les ressources dont il dispose, nous n'avons aucun mal à répondre aux besoins. J'irais jusqu'à dire que la quasi-totalité des gens qui travaillent au tribunal sont bilingues.

Senator Jaffer: And if I may push you a bit, are you looking at making your organization or creating an organization that is more bilingual; is that the aim? By having your vice-chair come on board, obviously the government has decided that —

Mr. Thomas: That's right. That was a priority for us in the search that we did for a new vice-chair for the tribunal. We were looking for somebody with that extra capacity. And even, I would say part of the Canadian Human Rights Act provides for the appointment of part-time members who are geographically dispersed across the country. That has several advantages for the tribunal, having those part-time members located in different jurisdictions. During the new open and transparent recruiting process for GICs that the government has implemented, we did, in fact, ask all the people whom we interviewed if they would answer at least one question in their second official language just to sort of gauge people's abilities. But, of course, it is a big country, and those abilities in both official languages vary from region to region.

Senator Jaffer: May I go back to Ms. Keith and Mr. Smith. I forgot to ask you one question. Is there a circumstance where you get a language question — for example, somebody from Quebec with an English-language issue — do you ever have that? And do you refer them to Federal Court? Do you ever come across that situation?

Ms. Keith: We do get callers. I don't have the numbers. But a number of callers who contact us and we refer them to the Office of the Commissioner of Official Languages.

Senator Jaffer: Thank you.

[Translation]

Senator Moncion: My questions focus more on the creation of a tribunal. How long has your tribunal been in place?

Mr. Thomas: It has been in place for 41 years. Up until 1998, we were separate from the commission because of the Court of Appeal ruling in the *Bell Canada* case.

[English]

We received a direction from the Federal Court of Appeal in this big case that the tribunal should be a separate and independent arm's-length institution from the Human Rights Commission. For the first 20 years or so under the Canadian Human Rights Act, the tribunal was kind of a division of the commission. I was not around in those days so correct me if I exaggerate. I think initially there was, in fact, a very large roster of people who were potential adjudicators and not many of them were lawyers. In fact, I would say that's one of the shortcomings of the act as it still exists today, is that not every adjudicator or

La sénatrice Jaffer : Si vous me permettez d'insister, avez-vous l'intention de rendre votre organisme plus bilingue? Est-ce votre but? Si la personne dont vous parlez occupera la vice-présidence, c'est forcément parce que le gouvernement a décidé que...

M. Thomas : C'est exact. Ce critère faisait partie de nos priorités. Nous cherchions quelqu'un ayant cet atout supplémentaire. J'irais même jusqu'à dire que la Loi canadienne sur les droits de la personne précise que les membres à temps partiel doivent être répartis également sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'un avantage pour le tribunal. Pendant le processus ouvert et transparent de nomination par le gouverneur en conseil que le gouvernement a lancé, nous avons demandé à tous ceux et celles que nous avons reçus en entrevue s'ils accepteraient de répondre à au moins une question dans leur langue seconde, juste pour voir de quoi ils sont capables. Cela dit, je n'ai pas besoin de vous rappeler que le Canada est très vaste et que le bilinguisme varie d'une région à l'autre.

La sénatrice Jaffer : J'aimerais revenir à Mme Keith et à M. Smith, car j'ai oublié de leur poser une question. Êtes-vous parfois saisis de plaintes de nature linguistique, par exemple au sujet de l'anglais de la part de quelqu'un venant du Québec? Est-ce que ça arrive? Si oui, les redirigez-vous vers la Cour fédérale? Avez-vous des situations comme celle-là?

Mme Keith : Certaines personnes nous appellent pour nous parler de langue, oui, mais je n'ai pas de chiffres. Mais oui, un certain nombre d'appels portent sur la langue, et nous les redirigeons alors vers le Commissariat aux langues officielles.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie.

[Français]

La sénatrice Moncion : Mes questions portent davantage sur la création d'un tribunal. Depuis combien de temps votre tribunal existe-t-il?

M. Thomas : Il existe depuis 41 ans. Jusqu'en 1998, nous étions séparés de la commission à cause d'une décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Bell Canada*.

[Traduction]

La Cour d'appel fédérale nous avait alors envoyé une directive — il s'agissait d'une cause d'envergure — indiquant que le tribunal devrait être séparé et indépendant de la Commission des droits de la personne. Cela dit, pendant les 20 ans ou à peu près qui ont suivi l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur les droits de la personne, le tribunal était en quelque sorte une division de la commission. Je n'étais pas là à l'époque, alors corrigez-moi si je me trompe. Je crois qu'au départ, le tribunal comptait beaucoup d'arbitres et peu d'avocats. En fait, je crois qu'il s'agit encore aujourd'hui d'une des lacunes

every member of the tribunal is required to be a lawyer, although in practice virtually all of them in the last 20 years have been lawyers.

I think what the Court of Appeal found was the investigative body, the commission, should not be again the same body that then decides which members are going to form the panel that then hear that complaint, that that should be a separate decision made by an independent arm's-length tribunal. In fact, that's the way it works now, is that every complaint that is referred by the commission comes to my desk as the chairperson. Then I allocate that case, that inquiry, to the members on my tribunal. It has nothing to do with anything at the commission. In terms of if there is an idea to create a tribunal for official languages, I think it would be very important to make it a separate arm's-length institution that is very impartial and there is no apprehension of bias that could arise from how that functions. Again, as I said in an earlier answer, it very much depends on the clarity of the legislation that is drafted to create that institution. I think that is very important.

Senator Moncion: Thank you. You have answered a lot of other questions that I had. One of the comments that was provided over and over again when we were meeting with witnesses, it was the creation of some kind of a tribunal where some of the issues would be heard and decided. I know that Senator Jaffer mentioned or talked about maybe human rights, looking at a languages situation. I know you are not necessarily very comfortable with it, because it's a different part of law. I am just looking to see from a tax or cost perspective how efficient would you be in doing this work when we are looking at complaints coming from official languages?

Mr. Thomas: I think it depends.

I would ask you a question because I looked at some of the transcripts from previous discussions that you had on this subject. I was trying to get a sense of what really would be the nature of the complaints. Are they reviews of administrative monetary penalties that have been issued to parties for infractions or are these broader questions of interpretation of the legislation? Is it an application of various facts to the law itself?

If we understand the nature of the complaints, first of all, then it maybe becomes a little easier to then think of the ideal model for a tribunal to handle that. I think of just one other federal tribunal of which I am aware. There is an Environmental Review Tribunal that simply looks at those administrative monetary penalties that have been issued by the Ministry of the Environment and determining if they are reasonable under the circumstances. They have a narrow mandate for a narrow question.

The Human Rights Tribunal has a broad mandate. As I said in the opening remarks, the complaints that come before us are often complex. The facts are very difficult to determine. Sometimes we are looking at very subtle hints of discrimination

de la loi : tous les membres du tribunal n'ont pas besoin d'être des avocats. Je précise toutefois que, depuis une vingtaine d'années, ils le sont tous ou à peu près.

Selon moi, la Cour d'appel estimait que l'organisme chargé des enquêtes, c'est-à-dire la commission, ne devrait pas être le même que celui qui décide qui, parmi ses membres, sera appelé à entendre telle ou telle cause. Elle estimait que cette décision devait revenir à un tribunal séparé et indépendant. C'est d'ailleurs ainsi que les choses se passent désormais : toutes les plaintes qui nous sont renvoyées par la commission passent par mon bureau. Je les attribue ensuite aux différents membres du tribunal. La commission n'a pas son mot à dire. Pour ce qui est de l'opportunité de créer un tribunal sur les langues officielles, je crois qu'il devrait aussi s'agir d'un organisme séparé, indépendant et impartial afin qu'il n'y ait pas le moindre soupçon d'ingérence. Maintenant, comme je le disais plus tôt, tout dépend de la limpidité du texte législatif qui le crée. Il s'agit d'un élément capital, je le répète.

La sénatrice Moncion : Merci. Vous avez répondu à bon nombre de mes questions. Quels que soient les témoins que nous rencontrons, s'il y a une chose qui revient invariablement, c'est bien la création d'un tribunal chargé de trancher certaines de ces questions. La sénatrice Jaffer a parlé de l'opposition et des recoupements entre les droits de la personne et les droits linguistiques, et je sais que vous ne voulez pas trop vous avancer, car il s'agit d'un autre aspect de la loi. Cela dit, j'aimerais savoir combien il en coûterait, notamment du point de vue de l'État, si on vous demandait d'examiner aussi les plaintes liées aux langues officielles.

M. Thomas : Cela dépend, je pense.

J'aimerais vous poser une question parce que j'ai lu certaines des retranscriptions de discussions antérieures que vous avez eues sur le sujet. J'essayais de cerner la véritable nature des plaintes. S'agirait-il de pénalités administratives de nature pécuniaire infligées aux parties en raison d'infractions, ou de questions plus générales sur l'interprétation de la loi? S'agissait-il d'appliquer les faits dans le contexte de la loi elle-même?

Si l'on essaie d'abord de comprendre la nature des plaintes, on parviendra peut-être plus facilement à imaginer le modèle idéal de tribunal pour traiter cela. Je ne peux penser qu'à un seul autre tribunal fédéral : le Tribunal de l'environnement, lequel ne peut que décider si des sanctions monétaires infligées par le ministère de l'Environnement étaient indiquées dans les circonstances. Le Tribunal a un mandat restreint pour juger des questions précises.

Le Tribunal des droits de la personne a un mandat élargi. Comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, les plaintes qui nous sont présentées sont souvent complexes. Les faits sont souvent très difficiles à établir. Il s'agit parfois de signes très

that are difficult to get at, and so, as Mr. Smith said, we need to have that oral testimony sometimes to assess the credibility of the parties.

It's sort of a whole different thing. I'm not familiar enough with the nature of the kinds of complaints that would arise under the Official Languages Act to determine whether a tribunal like ours or a separate one would be appropriate.

As I said at the outset, the advantage of an administrative tribunal is that you have subject-matter experts. For the tribunal to take a complaint, we would have to become subject-matter experts on official languages. Right now we're limited to discrimination. It is not to say it's impossible but it would be, again, a new broadening of our mandate.

Senator Moncion: The way you work right now could be emulated into a tribunal for official languages where we would probably — well, you never know — not need as many people. I think you are a large organization now, but it's just a place where your model could be emulated.

[*Translation*]

The Chair: Before we move on to round two, I have a few questions for you.

We are very pleased that you are appearing before our committee. The witnesses led us to reflect on two questions. First, how are the obligations of the Official Languages Act met and how is the act lived within our institutions? Second, do you face challenges with your obligations under the Official Languages Act?

We repeatedly heard that your model could be useful for the Official Languages Act, particularly with respect to this cohabitation or the role that the Commissioner of Official Languages must have with respect to promotion and sanctions. You are painting a realistic picture of your situation. Everything seems to be working.

What are the obstacles that you must overcome as an institution to meet your official languages obligations, and what challenges are there regarding the cohabitation of the Human Rights Commission and the Canadian Human Rights Tribunal? This would shed light on the best possible structure for a future tribunal within or outside of the Commission.

[*English*]

Mr. Smith: I will respond and then my colleague will follow. With respect to the OLA and any challenges we might have in meeting it; that's your question, correct?

ténus de discrimination difficiles à déceler. Par conséquent, comme l'a dit M. Smith, nous avons parfois besoin d'entendre les témoins en personne pour évaluer la crédibilité des parties.

C'est, en quelque sorte, quelque chose de tout à fait différent. Je ne sais pas vraiment quel genre de plaintes pourraient être déposées en vertu de la Loi sur les langues officielles à notre tribunal ou si un autre tribunal serait le véhicule approprié.

Comme je le disais au début, l'avantage d'un tribunal administratif est qu'on y trouve des experts dans tous les domaines. Pour que le tribunal puisse accepter des plaintes, il faudrait que nous devenions des experts dans le domaine des langues officielles. En ce moment, nous nous limitons à la discrimination. Cela ne veut pas dire que c'est impossible, mais cela signifierait, encore une fois, d'élargir notre mandat.

La sénatrice Moncion : On pourrait faire les choses de la même manière que vous dans un tribunal jugeant les affaires liées aux langues officielles, mais avec un personnel plus limité. Qui sait. Vous êtes une grosse organisation aujourd'hui, mais ce serait un lieu où on pourrait s'inspirer de ce modèle.

[*Français*]

Le président : Avant de passer au deuxième tour, j'ai quelques questions pour vous.

Nous sommes très contents que vous soyez venus témoigner devant nous. Les témoins nous ont amenés à réfléchir à deux questions. En premier lieu, comment la Loi sur les langues officielles est-elle respectée et comment se vit-elle au sein de vos institutions? Deuxièmement, avez-vous des défis à relever du point de vue de vos obligations en ce qui a trait à la Loi sur les langues officielles?

On a beaucoup entendu dire que votre modèle de fonctionnement pourrait servir à la Loi sur les langues officielles, notamment par rapport à cette cohabitation ou au rôle que doit jouer le commissaire aux langues officielles en matière de promotion et de sanctions. Vous nous décrivez votre situation de façon réaliste. Tout semble bien fonctionner.

Quels sont les obstacles que vous devez surmonter en tant qu'institution pour remplir vos obligations en matière de langues officielles, et quels sont les obstacles en ce qui a trait à la cohabitation entre la Commission des droits de la personne et le Tribunal canadien des droits de la personne? Cela nous permettrait de nous éclairer sur la meilleure structure possible à donner à un éventuel tribunal à l'intérieur ou à l'extérieur du commissariat.

[*Traduction*]

M. Smith : Je vais commencer et ma collègue enchaînera. Votre question concerne la Loi sur les langues officielles et les problèmes que nous aurions pour la faire respecter, c'est cela?

The Chair: Yes, please.

Mr. Smith: I'm not aware of any profound challenges we have in respect of meeting the Official Languages Act within the commission itself. While we are arm's length from government, we still fall under Treasury Board. We still have a number of obligations that we have to implement and we take those very seriously. We are cognizant of the fact that we serve a large percentage of Canada's population as francophone and respect our obligation to provide services in both official languages.

It's not so much of a struggle that I've seen. The commissioners are order-in-council appointments. We have run into situations where we don't have enough francophones or enough commissioners for that matter. That's a challenge on occasion. Generally we do a pretty good job of meeting our obligations with respect to the OLA.

Ms. Keith: Was there also a second question with respect to challenges we have in fulfilling our mandate under the Canadian Human Rights Act? Did I misunderstand the question?

The Chair: No, it was mainly under the Official Languages Act and the relation between the commission and the tribunal, if you have any challenges?

Ms. Keith: Challenges in our relationship with the tribunal?

The Chair: Yes, how it works, because we're trying to find the right model with the Official Languages Act. What would you suggest, for example, if you would have to suggest something for us that we can bring back to the commissioner or to the modernization of the act?

Ms. Keith: There is one aspect of the two-part system that is largely hidden. The commission does a lot of work on complaints. Where it does not resolve them or doesn't assist the parties in reaching a mediated settlement, we do a lot of fact-gathering and we prepare reports for decision. I noticed in the jurisprudence that the Official Languages Commissioner also does so and his or her reports, although they don't bind the Federal Court, are filed with the Federal Court.

That's not the case with the reports of the Canadian Human Rights Commission. They are not presented in any way to the tribunal, although, of course, they are available to the parties and are of assistance to the parties in terms of preparing for a hearing. That would be one aspect I would flag, whether there is any possible way to capture the work that's being done and have it flow through in some way, lending greater efficiency.

Mr. Thomas: I think it is a good point, Fiona. It's the duplication of effort and that's one of the things that we often hear at the tribunal. When the parties come before us and we ask

Le président : Oui.

M. Smith : Nous n'avons pas de gros problèmes en ce qui concerne le respect de la Loi sur les langues officielles au sein de la commission elle-même. Même si nous sommes indépendants du gouvernement, nous relevons toujours du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous avons toujours un certain nombre d'obligations à remplir, que nous prenons très au sérieux. Nous sommes conscients du fait que nous servons une population francophone importante dans ce pays et notre responsabilité est d'offrir nos services dans les deux langues officielles.

Personnellement, je n'y vois pas un problème. Les commissaires sont nommés par un décret en conseil. Il y a eu des cas où il n'y avait pas suffisamment de francophones, voire de commissaires. Cela peut être un problème à l'occasion. De manière générale, nous faisons un assez bon travail sur le plan du respect de la Loi sur les langues officielles.

Mme Keith : Y avait-il aussi une deuxième question au sujet des problèmes que nous rencontrons quand nous remplissons notre mandat en vertu de la Loi sur les droits de la personne? Est-ce que j'ai mal compris?

Le président : Non, c'était plutôt la Loi sur les langues officielles et la relation entre la commission et le tribunal. Y a-t-il des problèmes?

Mme Keith : Dans notre relation avec le tribunal?

Le président : Oui, comment cela fonctionne. Nous essayons, en effet, de trouver le bon modèle pour la Loi sur les langues officielles. Que suggèreriez-vous, par exemple, que nous pourrions soumettre au commissaire ou dans le contexte de la modernisation de la loi?

Mme Keith : Il y a un aspect du système à deux volets qui est en grande partie invisible. La commission fait beaucoup de travail sur les plaintes. À la commission, quand on n'est pas occupé à régler une plainte ou à aider des parties à négocier un règlement, on passe beaucoup de temps à recueillir des faits et à préparer des rapports pour appuyer les décisions. J'ai remarqué dans la jurisprudence que le commissaire aux langues officielles fait la même chose et ses rapports, bien qu'ils ne lient pas la Cour fédérale, sont fournis à ladite cour.

Ce n'est pas le cas des rapports de la Commission des droits de la personne. Ils ne sont absolument pas présentés au tribunal, même si les parties y ont accès et qu'ils sont utiles aux dites parties pour préparer des audiences. C'est un aspect que j'aimerais signaler. Je ne sais pas s'il y aurait un moyen d'assurer un suivi, mais cela améliorerait l'efficacité.

M. Thomas : Oui, très juste, Fiona. Les efforts sont faits en double, et c'est quelque chose dont on entend souvent parler au tribunal. Quand les parties comparaissent devant nous, nous leur

them to provide copies of all the relevant documents, quite often they will say, “We gave that to you guys already.” We have to say that you didn’t give it to us, you gave it to the commission and they say, “Why do we have to do it again? Why can’t you just get it from the commission?”

That has been a frustrating thing for parties before us. In principle it is a *de novo* hearing. We are not burdened with the history or any information that may have come out or things that may have come out at a mediation session prior to the involvement of the tribunal. We would hear everything fresh. But it is frustrating and it is adding time to the process for the parties. I think if you have the opportunity to design something freshly for the Official Languages Act, it would be a good idea to keep those things in mind, look at the process that you want, what are the types of decisions you want to have resolved, and design a process that can do that efficiently and quickly with official language experts in that area of the law.

I think that’s your real objective in designing a new system.

[Translation]

The Chair: Do you have another supplementary question, Senator Gagné?

Senator Gagné: Yes. Would you be inclined to keep the Office of the Commissioner of Official Languages, which promotes the official languages, and that it also have the power to apply sanctions? Is there a contradiction in that? Could both functions be included with this system?

Mr. Thomas: I think the answer is yes if there is a right of appeal. In my view, that is the most important thing. If there is an objection to the commissioner’s decision, you should have the opportunity —

[English]

— to make your case to an impartial body. That’s the important thing.

As I said earlier, the primary thing I would consider is whether you want the tribunal to be an appeal body of a decision the commissioner has already made or to hear the evidence new.

Mr. Smith: There is an incredibly important promotion element to the work the commission does. The protection side is what we call the complaint side. The promotion side is

demandons de nous fournir des copies de tous les documents pertinents. Bien souvent, elles nous disent qu’elles nous ont déjà tout remis. Nous devons alors leur expliquer qu’elles ont tout remis à la commission, et pas à nous. Elles demandent alors pourquoi elles doivent tout recommencer et pourquoi nous ne pouvons pas simplement demander les documents à la commission.

C’est frustrant pour les parties qui comparaissent devant nous. En principe, ce sont des audiences *de novo*. Nous ne sommes pas influencés par ce qui a peut-être déjà été dit ou par ce qui s’est peut-être passé lors d’une séance de médiation avant l’intervention du tribunal. On commence à zéro avec une page vierge. Néanmoins, c’est frustrant et cela prolonge le processus pour les parties concernées. Si vous pouviez concevoir quelque chose de nouveau en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles, il serait bon de garder cela en tête, comme je l’ai dit, et d’examiner le type de processus que vous souhaitez avoir, le type de décisions que vous souhaitez trancher et le type de situations que vous voudrez régler. Il s’agira alors de concevoir un processus qui vous permette de faire cela de manière efficace et rapidement avec des experts en langues officielles dans ce domaine du droit.

Je pense que cela doit être votre réel objectif, si vous concevez un nouveau système.

[Français]

Le président : Avez-vous une question complémentaire, madame la sénatrice Gagné?

La sénatrice Gagné : Oui. Est-ce que vous seriez disposé à maintenir le Commissariat aux langues officielles, qui fait la promotion, mais qui aurait aussi le pouvoir d’appliquer des sanctions? Y a-t-il là une contradiction ou non? Est-ce qu’on peut cohabiter avec ce système?

M. Thomas : Si on a un droit d’appel par la suite, je crois que oui. Selon moi, c’est la chose la plus importante. Si vous avez une objection quant à la décision du commissaire, vous devriez avoir l’occasion —

[Traduction]

— de soumettre votre dossier à quelqu’un d’impartial.

Comme je l’ai dit plus tôt, la première question que vous devez vous poser est la suivante : voulez-vous que cela soit un tribunal d’appel d’une décision déjà rendue par le commissaire ou voulez-vous qu’il fonctionne comme un tribunal de première instance pour entendre les témoignages?

M. Smith : La commission a un rôle de promotion incroyablement important. La protection, c’est les plaintes et la promotion, c’est la promotion des droits de la personne au

promoting human rights in Canada. There is an incredibly important element to that promotion side of the Commissioner of Official Languages.

I think you will have to decide exactly what role and mandate you want the Commissioner of Official Languages to have. It could be similar to the commission, where he or she screens complaints and then refers them. If there is a more proactive element, that's a different ball of wax that you would have to consider in terms of which is better.

[*Translation*]

The Chair: Time is running out. To close out the meeting I will nevertheless give the floor to Senator Maltais, who has a quick question.

Senator Maltais: I have a hypothetical question. Many English-speaking witnesses from Quebec told us that provincial courts did not immediately release the rulings in English at the same time, whereas this is done automatically by the Superior Court and the Court of Appeal. Is this an issue that could be brought to you by anglophone communities?

Mr. Thomas: Perhaps Ms. Pelletier can answer the question better than I can. Our tribunal's decisions are very legal documents that are nuanced. We have seen that it is difficult for the Translation Bureau to do a perfect job the first time. From time to time, the members have to correct the translation themselves and this exercise takes a lot of time. At the same time, the parties before us want to see the decision as quickly as possible. I don't know why, but we sometimes have to wait a long time for the translation.

Ms. Pelletier: I cannot speak for all courts and not even for our tribunals, but, in our experience, it is a standard practice for most of the courts that we deal with to publish rulings in both languages simultaneously. However, they will sometimes communicate the decision to the parties in their language, and then when the time comes to publish the decision, it is released in both official languages. That does not happen everywhere, but that is what happens in the majority of cases at the courts with which we work. In our case, the question is moot.

The Chair: Ms. Keith, Mr. Smith, Mr. Thomas and Ms. Pelletier, thank you for your presentations, which were very enlightening and will help us move forward with our work.

(The committee continued in camera.)

Canada. Le commissaire aux langues officielles représente un facteur de promotion incroyablement important.

Je pense qu'il vous faudra trancher : exactement quel rôle voulez-vous jouer et quel mandat souhaitez-vous que le commissaire aux langues officielles remplisse? Cela pourrait être un rôle similaire à celui de la commission, où on fait le tri des plaintes puis on les fait suivre. S'il y a un élément plus proactif, c'est encore autre chose. À vous de juger.

[*Français*]

Le président : Le temps s'écoule, mais je vais quand même, pour conclure cette séance, donner la parole au sénateur Maltais, qui a une courte question.

Le sénateur Maltais : J'ai une question hypothétique. Beaucoup de témoins anglophones du Québec nous ont dit que les tribunaux de juridiction provinciale ne sortaient pas immédiatement en même temps les jugements en anglais, alors que c'est automatique à la Cour supérieure et à la cour d'appel. Est-ce une question qui pourrait être portée à votre connaissance par les communautés anglophones?

M. Thomas : Peut-être que Mme Pelletier pourrait répondre à la question mieux que moi. Les décisions de notre tribunal sont des documents très légaux qui ont des nuances. Nous avons constaté qu'il est difficile, pour le Bureau de la traduction, de faire un travail parfait la première fois. De temps en temps, les membres doivent corriger la traduction eux-mêmes, et cet exercice prend beaucoup de temps. En même temps, les parties qui sont devant nous veulent voir la décision le plus rapidement possible. Je ne sais pas pourquoi, mais il faut parfois attendre longtemps pour obtenir la traduction.

Mme Pelletier : Je ne peux pas parler pour l'ensemble des tribunaux, pas même pour nos tribunaux, mais, selon notre expérience, la plupart des tribunaux avec lesquels nous faisons affaire ont pour pratique de publier la décision simultanément dans les deux langues. Par contre, ils vont parfois communiquer la décision aux parties dans la langue de ces dernières, mais, quand vient le temps de publier la décision, ils le feront dans les deux langues officielles. Ce n'est pas partout comme ça, mais c'est ce qui se passe dans la majorité des cas pour les tribunaux avec lesquels nous travaillons. Dans notre cas, la question est un peu théorique.

Le président : Madame Keith, monsieur Smith, monsieur Thomas et madame Pelletier, merci beaucoup de vos présentations, qui ont été très éclairantes et qui vont nous aider dans l'avancement de nos travaux.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Public Services and Procurement Canada:

Michael Mills, Associate Assistant Deputy Minister, Real Property Services;

Lucie Levesque, Director General, Real Property Services.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Jessica Sultan, Senior Director, Real Property and Materiel Policy Division.

Canadian Human Rights Commission:

Keith Smith, Acting Director General, Policy and Communications;

Fiona Keith, Senior Counsel.

Canadian Human Rights Tribunal:

David L. Thomas, Chairperson.

Administrative Tribunals Support Service of Canada:

Marie-France Pelletier, Chief Administrator.

TÉMOINS

Services publics et Approvisionnement Canada:

Michael Mills, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des biens immobiliers;

Lucie Levesque, directrice générale, Direction générale des biens immobiliers.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada:

Jessica Sultan, directrice principale, Politique des biens immobiliers et du matériel.

Commission canadienne des droits de la personne:

Keith Smith, directeur général intérimaire des politiques et communications;

Fiona Keith, avocate.

Tribunal canadien des droits de la personne:

David L. Thomas, président.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs:

Marie-France Pelletier, administrateur en chef.